

LES ENTREPRENEURS PARISIENS DU PONT NEUF DE TOULOUSE

par Georges COSTA *

Durant les deux dernières périodes de la construction du Pont Neuf de Toulouse, sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, les premiers rôles furent tenus par Pierre Souffron, puis par Jacques Le Mercier qui donna le plan définitif de l'ouvrage. Les entrepreneurs qui se chargèrent de l'exécuter n'occupèrent donc que le second rang, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il soit indifférent de mieux les connaître. En effet, il se trouve que ces Parisiens comptaient parmi les plus actifs « maîtres jurés du roi ès œuvres de maçonnerie », appelés souvent à intervenir sur les chantiers royaux ou ceux de la ville de Paris. Rompus à la pratique du métier, ils avaient aussi, grâce aux livres d'architecture et aux gravures, appris les ordres antiques selon les règles de Vitruve. Ils ne s'estimaient donc pas seulement entrepreneurs, mais également architectes, et se prévalaient de ce titre, car ils étaient en mesure de donner des plans, le cas échéant.

Pour comprendre comment ces quelques entrepreneurs parisiens furent amenés à travailler à Toulouse, il faut revenir d'abord sur la situation du chantier.

On se souvient que la Commission de l'œuvre, avait fait appel à Pierre Souffron en 1597 pour construire la 7^e pile et la culée de la rive droite (1), puis pour lancer en 1604 la première arche d'un pont à trois voies destiné à porter une double rangée de maisons à boutiques. Mais les problèmes posés par cette arche inachevée amenèrent le Conseil du roi à abandonner cet ambitieux projet pour reconstruire plutôt la 6^e pile « corrompue », opération indispensable à la poursuite des travaux. Pierre Souffron s'était engagé en 1612 à entreprendre lui-même cette tâche, et il avait commencé à y travailler lorsque la crue du 14 mai 1613 détruisit le batardeau entourant la pile à reconstruire... Tout était donc à reprendre (2).

Alerté par l'annonce de cette situation catastrophique, le pouvoir royal désigna le 15 octobre 1613 deux Commissaires royaux : le conseiller Pierre Hurault de l'Hospital, sieur de Bellebat, et l'architecte Jacques Le Mercier pour examiner le chantier et faire de nouvelles propositions pour la construction des arches du pont. Saisi des deux projets présentés par Le Mercier, le 31 septembre 1614, le Conseil du roi choisit celui qui réduisait à dix toises la largeur du pont, en renonçant à y construire des maisons, comme au pont neuf de Paris. Le coût de la dépense était estimé à 600 000 livres (3).

Le Conseil avait pu observer, au cours des années précédentes, que la Commission de l'œuvre avait eu de grandes difficultés à faire appliquer à Toulouse les règles instituées par Sully pour la passation des marchés des ouvrages publics, faisant obligation de les adjuger au rabais et au forfait, suivant les devis établis en toises. Mais les

* Communication présentée le 7 mai 2002, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2001-2002 », p. 262.

1. La numérotation des piles et des arches retenue ici est celle des documents d'archives cités en référence. Sans faire de distinction entre les culées et les piles, cette numérotation ancienne prenait en compte les huit points d'appui du pont, en partant de la rive gauche du fleuve, si bien que la culée de la rive droite était désignée aussi comme étant « la 8^e pile ».

2. Pour les détails, cf. « L'œuvre de Pierre Souffron au Pont Neuf de Toulouse », dans *M.S.A.M.F.*, t. LX, 2000, p. 155 sq.

3. *Id.*, cf. « Jacques Le Mercier et la construction du Pont Neuf de Toulouse », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXI, 2001, p. 127-152. À la bibliographie déjà donnée dans les deux articles ci-dessus, on ajoutera la synthèse fondamentale de Jean Mesqui, « Le Pont neuf de Toulouse sur la Garonne », dans *Toulousain et Comminges, C.A.*, 1996, Paris, 2002, p. 325-338.

entrepreneurs toulousains, attachés à leurs habitudes, préféraient utiliser la canne comme unité de mesure, et passer les contrats « à la main seulement » sans avoir à fournir les matériaux, si bien qu'ils avaient à plusieurs reprises empêché l'application de ces règles. Pour permettre enfin leur stricte observation, le Conseil du roi décida que l'adjudication de l'ouvrage aurait lieu non plus à Toulouse mais à Paris, et que le contrat en serait dressé suivant ses instructions.

De décembre 1614 à janvier 1615, les proclamations furent faites et les affiches de l'appel d'offres apposées à Paris et dans les villes du royaume susceptibles d'offrir des entreprises intéressées à ces travaux. Elles annonçaient que le premier février 1615 et les jours suivants serait délivrée au Conseil de Sa Majesté, « l'œuvre qui reste à faire au pont » de Toulouse. Les travaux devaient être exécutés dans le délai de six ans et les entrepreneurs étaient tenus de fournir tous les matériaux, échafaudages, engins et « peines d'ouvriers » pour réaliser l'ouvrage, suivant les devis et dessins établis par Jacques Le Mercier, architecte du Roi.

Lors de l'ouverture de l'adjudication, il apparut qu'aucun entrepreneur de Toulouse n'allait y participer. Celui qui eût pu le faire, Pierre Souffron, était déjà chargé de la réfection de la 6^e pile, travail qui le laissait couvert de dettes et incapable de faire l'avance du prix des matériaux.

Le premier intervenant fut donc un maître maçon de Paris, Pasquier Delisle, qui proposa d'exécuter l'ouvrage au prix de 600 000 livres, à condition de pouvoir utiliser les matériaux provenant de la réduction des piles et de la démolition de l'arche de Souffron. Il demandait aussi la mise à disposition des quatre loges du chantier, y compris l'utilisation de la tuilerie de l'œuvre, « sans en paier aulcung louage ». Il sollicitait enfin la permission d'ouvrir la chaussée du Bazacle pour abaisser le niveau des eaux, sans autre obligation que d'avoir à la rétablir après les travaux. À la seconde séance de l'adjudication, le 10 mars suivant, intervinrent aussi d'autres Parisiens : Nicolas Caillon, Marcel Le Roy et Jacques Bouillet. En fin de compte, Marcel Le Roy demeura le dernier moins disant, en offrant de faire l'ouvrage pour 575 000 livres.

Confirmé dans son adjudication le 24 mars, Marcel Le Roy fit connaître alors qu'il avait présenté son offre non seulement en son nom mais aussi pour ses associés : Rémy Collin, Jacques Bouillet et François Montet (4). Le contrat pour l'achèvement du pont fut donc passé le 31 mars 1615 à ce consortium (5). Aux quatre entrepreneurs déclarés d'abord, vint ensuite se joindre André Gerbault, de Pontoise. Cette adhésion qui l'engageait pour un cinquième aux profits et pertes de l'entreprise, permit de ramener à 10 000 livres la participation de chaque associé à l'avance de 50 000 livres exigée d'eux pour l'achat des matériaux (6).

Le consortium et l'organisation du chantier

Pour assurer la marche du chantier, les entrepreneurs avaient convenu de diriger en commun les travaux, soit personnellement, soit par des représentants dûment mandatés par procuration notariée, d'où le terme de « procureur » qui sert à les désigner dans les documents d'archives. Ces hommes de confiance étaient des maîtres du métier, capables de conduire les travaux et de traiter des affaires relevant de leur mission. En fait, les entrepreneurs choisirent leurs représentants de préférence parmi leurs parents, frères, fils et neveux, ou à défaut parmi de proches membres de la corporation. C'est ainsi qu'à l'exception de Marcel Le Roy décidé à se rendre lui-même à Toulouse, pour le début du chantier, Rémy Collin, Jacques Bouillet et François Montet désignèrent le 22 avril 1616 leurs procureurs respectifs : Pasquier Delisle, François Bouillet et Nicolas Dufresne, tous parisiens, tandis qu'André Gerbault espérait recruter sur place un remplaçant qualifié (7).

Il était entendu que les entrepreneurs présents sur le chantier percevaient des vacations, rétribuant leur participation effective à la conduite de celui-ci. Quand ils ne pouvaient l'assurer eux-mêmes, ils cédaient tout ou

4. François Montet, le seul à ne pas être de la région parisienne, ne tarda pas à quitter le consortium, cf. *infra*.

5. A.M. Toulouse, AA.22, f° 120. Le 26 août 1615, R. Collin, J. Bouillet et F. Montet informent Marcel Le Roy, qu'ils comptent partir le 9 septembre prochain « pour se rendre au plus tost que faire se pourra en lad ville de Thoulouse », sommant Marcel Le Roy de faire de même « pour commencer à travailler ausd ouvraiges au premier jour de janvier prochain ». On ne sait si ce voyage annoncé eut vraiment lieu, car les travaux ne débutèrent qu'en mai 1616.

6. A.N., Minutier central (désormais cité : M. C.) Étude X-29 bis, M. A. Fleury, « Les plus anciens documents sur l'activité de François Mansart », dans *B.S.H.A.F.*, année 1961, p. 185. André Gerbault eut du mal à réunir le montant de sa participation. Le 22 avril 1617 Nicolas Le Mercier, son beau-père, fut obligé de se porter caution pour lui (A.N., Étude X-32)

7. A.N., M. C. Étude X-29 bis. Procurations des entrepreneurs, f° 46 et 47.

partie de ces indemnités à leurs remplaçants. Il y eut ainsi sur le chantier toulousain plusieurs entrepreneurs ou remplaçants qui se relayaient à tour de rôle. Ces périodes de permanence étaient de durée variable, selon les accords consentis par les entrepreneurs à leurs remplaçants, qu'ils pouvaient aussi intéresser à l'entreprise en leur cédant une fraction de leur part. Grâce aux registres des comptes de l'œuvre, où sont inscrits les noms des bénéficiaires des mandements, on peut connaître les périodes de permanence de chacun des responsables du chantier, indices révélateurs de la part qu'ils ont prise à l'ouvrage (8).

La vie des entrepreneurs parisiens à Toulouse

Les premiers responsables du consortium arrivés à Toulouse furent Marcel Le Roy et Nicolas Dufresne. Dans un document du 15 juillet 1616 (9), Le Roy déclare avoir « fait achapt de matériaux, bois, chaux, sable, briques, pierre, fer et toutes autres choses nécessaires pour la construction dud pont, et fait acheminer de Paris plusieurs ouvriers, comme charpentiers, massons, tailleurs de pierre ». Les entrepreneurs installèrent leur chantier au faubourg Saint-cyprien, car ils avaient décidé de commencer la construction des arches en partant de la rive gauche du fleuve (10) (fig. 1).



FIG. 1. TOULOUSE. LE PONT NEUF DANS SON SITE. Vue aérienne montrant le pont neuf, les vestiges de l'ancien pont couvert de La Daurade, et le faubourg Saint Cyprien, avec à droite les bâtiments de l'Hôpital Saint-Jacques et à gauche le quai Saint-cyprien, ou quai des Ormes, actuellement Cours Dillon.

Carte postale ancienne.

8. On sait ainsi que François Mansart travailla avec François Boulet, Pasquier Delisle et A Gerbault à la 4^e arche (1618). Cf. Annexe, Tableau indiquant la participation des entrepreneurs au chantier du pont pour les années 1616-1625, établi à partir des mandements nominatifs aux responsables présents sur la chantier, complétés par d'autres documents. Cf. A.M. Toulouse. DD. 179, 180, 181, 183 (comptes), et DD. 192, 193, 194, 196 (pièces à l'appui des comptes).

9. A.D. Haute-Garonne, 3E.5487, f^o 298 v^o.

10. Il faut rappeler qu'en face, sur la rive droite, demeurait encore en place l'arche inachevée de Souffron.

La Commission de l'œuvre avait mis à la disposition des entrepreneurs une maison près du chantier où ils pouvaient demeurer durant les travaux (11). Leurs remplaçants avaient aussi le droit d'y résider. Les uns et les autres, sauf exceptions, avaient laissé leur famille au foyer, si bien que les responsables parisiens vivaient regroupés dans la « maison de l'œuvre ». En 1619, pour y loger, François Mansart adressa réquisition à des occupants sans titre de vider les lieux (12). En 1620, Louis Serpe fit de même à l'encontre d'un intrus (13).

Cependant, au début du chantier, les premiers venus durent loger à l'auberge, comme Marcel Le Roy qui demeurait en juillet 1616 « à la rue des Cotteliers, lotgis où pend l'enseigne et ymaige de Saint Laurens » (14). D'autres prirent pension chez l'habitant, comme Nicolas Dufresne qui logea d'abord chez la veuve Vignes en 1616, puis chez Raymond Saint-Céré en 1618, mais qui, ensuite, finit par résider dans la maison de l'œuvre et dans ses meubles (15).

Après 1625, il n'en fut pas de même pour ceux qui avaient fait le choix de se fixer à Toulouse. Jean Caillon s'installa en ville avec sa famille dans la paroisse de la Daurade (16), et Guillaume Le Roy en 1631 habita avec son épouse rue Peyrolières.

Les rapports des entrepreneurs entre eux

On peut dire que ces rapports ne furent pas toujours sereins. Les entrepreneurs en titre, jaloux de leurs prérogatives, reprochaient aux représentants des autres associés de vouloir s'immiscer dans les affaires du consortium. Les procureurs de François Montet, après le retrait de celui-ci, furent les cibles privilégiées de ces attaques. Déjà en octobre 1617 André Gerbault requérait Nicolas Caillon de s'en tenir à son rôle d'appareilleur (17). Mais les protestations les plus vives furent adressées en 1618 à Nicolas Dufresne, qui avait voulu « s'introduire à faire le payement des ouvriers » (18) et qui avait désigné un tiers pour « avoir l'œil sur la conduite des ouvrages » durant son absence. Aussi, par précaution, les entrepreneurs, avant d'installer leurs procureurs, demandaient parfois l'accord des associés, comme le fit Marcel Le Roy en introduisant François Mansart sur le chantier du pont (19).

Comme exemple des procès entre les entrepreneurs, on peut citer celui qui opposa en 1618 Marcel Le Roy à André Gerbault, et aboutit à l'emprisonnement de ce dernier. Heureusement, Marcel Le Roy consentit « à la relaxe dud Gerbaut » et les parties promirent de se tenir quittes, « désirant vivre et s'entretenir en pays et bonne amitié » (20). À la fin du chantier, les règlements des comptes entre les associés suscitérent de nombreux conflits, dont certains furent soumis à l'arbitrage de la Commission de l'œuvre. Si la plupart des litiges restèrent de la compétence des juridictions locales, et en appel de la Cour de Toulouse, il arriva qu'une affaire remontât jusqu'au Conseil privé du Roi, tel le procès entre les entrepreneurs et la fille du charpentier Bréget en 1625 (21).

Les rapports des entrepreneurs avec les maîtres toulousains

Il faut signaler d'abord les relations confiantes que les entrepreneurs parisiens entretenirent avec Pierre Levesville, natif d'Orléans, qui n'était pas un inconnu pour eux. Cet architecte, après le voyage en Italie et un séjour de quelques années à Mende, avait été chargé, en 1610, d'achever le chœur de la cathédrale de Toulouse dévasté par un incendie. La réputation que lui valut l'exécution de cet ouvrage le décida à se fixer définitivement à Toulouse. C'est là qu'au

11. A.M. Toulouse, DD.157, 15 mars 1621, Estimation de la maison, avec granges et jardin, sise au faubourg Saint-cyrien, à acquérir au nom du roi, et DD.154, 1^{er} mai 1621, concernant son achat aux héritiers de Papus au prix de 20000 livres. Dès le 19 septembre 1618, la Commission avait ordonné de loger les entrepreneurs dans cette maison.

12. A.D. Haute-Garonne, 3E.3051, f^o 41 (31 janvier/1619). Parmi les occupants figurait Molinier, le contrôleur du pont.

13. A.D. Haute-Garonne, 3E.3051, f^o 803. Serpe agissait en son nom, mais aussi pour J. Bouillet, P. Delisle et F. Mansart.

14. A.D. Haute-Garonne, 3E.3048, f^o. 299 v^o.

15. A.D. Haute-Garonne, 3E.3048 (1616) et 3E.3050 (1618).

16. Quand il se fut établi à Auch en 1629, Jean Caillon, lors de ses séjours à Toulouse, revint loger à la maison de l'œuvre, où il fit quelques travaux en 1638 (A.M. Toulouse, DD 156).

17. A.D. Haute-Garonne, 3E.3049.

18. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050. Réquisitions des 1^{er}, 27 mars, 20 juillet et 5 août 1618.

19. A.D. Haute-Garonne, 3E.4121. Réponse de Dufresne donnant son accord.

20. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050, f^o 407.

21. A.N., V.6/55, 1^{er} juillet 1625, procès contre François Broqua et Catherine Bréget, sa femme.

début de l'année 1614, Jacques Le Mercier, ancien « Romain » comme lui, eut l'occasion de le rencontrer. Ainsi s'explique que le 26 août 1615, les entrepreneurs aient choisi, pour leurs actes juridiques, de faire élection de domicile chez lui (22), et que l'un d'eux ait même songé à en faire son procureur pour les travaux du pont (23).

Dès leur arrivée à Toulouse, Marcel Le Roy et Nicolas Dufresne furent naturellement en contact avec Pierre Souffron, l'ancien maître d'œuvre du pont qui travaillait alors, en qualité d'entrepreneur, à la difficile reconstruction de la 6^e pile. C'est à lui que les associés durent racheter le 29 novembre 1616 les engins, outils et matériaux destinés à l'ouvrage (24). Le rôle que Souffron joua par la suite dans les affaires du pont, soit comme architecte consultant, soit comme expert, le mit souvent en rapport avec les entrepreneurs parisiens, d'autant plus que l'arche qu'il avait laissée inachevée demeura, pendant de longues années, la cause de litiges jusqu'à sa démolition.

Lors des vérifications de l'ouvrage, les entrepreneurs furent aussi en relation avec Dominique Capmartin, le maître des réparations royales dans la Sénéchaussée de Toulouse, et avec d'autres maîtres toulousains désignés comme experts tels Didier Sansonnet, Pierre Monge, Pierre Vidal, Raymond Estienne, François Fénié, dont certains devinrent par la suite leurs partenaires (25).

Pour la mise en marche du chantier, les entrepreneurs parisiens bénéficièrent des pratiques de leurs prédécesseurs toulousains, dont ils n'eurent souvent qu'à renouveler les engagements pour l'approvisionnement en matériaux et le choix de la main-d'œuvre (26). Ils eurent recours aux mêmes fournisseurs, pour les pierres extraites des carrières des environs de Belbèze et de Roquefort en Comminges, pour les bois provenant des forêts des vallées du Salat, de l'Ariège et de la Garonne, et pour les briques, fournies par la tuilerie de l'œuvre à Saint-cyrien ou, à défaut, par d'autres des environs. Il en fut de même pour la main-d'œuvre. En plus des quelques appareilleurs et tailleurs de pierre parisiens qu'ils avaient amenés avec eux, les entrepreneurs embauchèrent sur place un grand nombre de compagnons ou de simples « brassiers » toulousains. Si les documents ne nous renseignent guère sur leurs effectifs – estimés en juillet 1616 à quelque cent cinquante ouvriers, sans compter les charpentiers (27) –, on possède en revanche quelques accords conclus avec des sous-traitants locaux pour le chantier du pont et parfois aussi pour d'autres travaux. Ainsi les entrepreneurs passèrent contrat le 25 novembre 1616 avec « Guillaume Régis et Charles Castel, Mrs massons de Tholose... pour la construction d'un corps de logis à l'hôpital Saint-Jacques... de longueur de dix neuf toises ou environ (37 m) sur la largeur de cinq toises dans œuvre (9,74 m) », étant précisé que « quand les fondations à fere seront folhées jusques à l'eau », les entrepreneurs seraient « tenus à leurs despens fere battre les pilotins » (28) (fig. 1).

À mesure de l'avancement de l'ouvrage, les entrepreneurs firent plus largement appel à des artisans toulousains, surtout après 1632, lorsque Jean Caillon eut la charge d'achever le pont et de réaliser, à ses abords, des travaux complémentaires. On doit signaler enfin que certains entrepreneurs du pont se virent confier l'apprentissage de jeunes toulousains, tel François Mansart à qui on confia, en 1618, Bernard Laqueille « pour luy apprendre et enseigner l'art d'architecture, massonnerie et autres choses... durant quatre années ». De son côté, en décembre de la même année, l'appareilleur Louis Serpe se chargea de la formation de Jean Rouzès, fils d'un maçon de la ville. De même, en 1619, Pasquier Delisle s'engagea à apprendre le métier de Dominique Desepte durant trois ans (29).

Ces rapports professionnels, nés sur le chantier, générèrent parfois des relations amicales dont on perçoit l'existence à l'occasion des réunions familiales, comme par exemple lors des noces de la fille du charpentier parisien Alexandre Bréget avec François Broca en 1623, ou du mariage du sculpteur toulousain Pierre Affre en 1632 (30).

22. A.N., M. C. Étude X-27, f° 193 : « en la maison où est demeurant Pierre Levéville Mre masson ». Sur cet architecte, cf. G. COSTA, « Pierre Levesville, l'œuvre d'un architecte orléanais dans le Midi de la France pendant le premier tiers du XVII^e siècle », dans *96^e Congrès National des Sociétés Savantes, Toulouse*, 1971, t. II, Paris, 1976, p. 313-377.

23. A.N., M. C. Étude X-29.

24. A.M. Toulouse, DD.203.

25. A.D. Haute-Garonne, 3E.3048 et A.M. Toulouse, DD.154. En mars 1626, Martin Boulet fut désigné pour vérifier l'état du pont couvert de la Daurade, avec François Bonavé, Jean Subreville, Guynot Dubarry, Jean Calmel, Raymond Belmont, Arnaud Duplex, Jean Bordes, Arnaud Vacquiès, Raymond Estienne, tous toulousains.

26. Les contrats passés par les entrepreneurs parisiens avec leurs fournisseurs de matériaux ou de services sont très nombreux. On y apprend ainsi qu'en plus du personnel travaillant déjà dans les carrières de Roquefort et Belbèze, on y employait aussi, comme du temps de Souffron, des traceurs gascons venus de Gimbrède, près de Lectoure.

27. A.D. Haute-Garonne, 3E.3048, f° 295. Chiffre cité dans une réquisition de Dufresne à Le Roy, le 23 juillet 1616.

28. A.D. Haute-Garonne, 3E.3048, f° 524 v°.

29. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050, f° 418, f° 490, et 3E.3051, f° 246. Cependant le départ des entrepreneurs en janvier 1621 mit un terme à ces apprentissages, ainsi le jeune Laqueille dut poursuivre le sien auprès de Pierre Monge.

30. A.D. Haute-Garonne, 3E.3048 (1623) et 3E.2063 (1632) où sont témoins Guillaume Le Roy et Jean Rousseau.

Les rapports des entrepreneurs avec la Commission de l'œuvre du Pont

Dès qu'avait été décidée la construction du pont neuf, le pouvoir royal avait délégué la maîtrise de l'ouvrage à une Commission créée à cet effet, siégeant sur place, sous l'autorité du Premier président du Parlement de Toulouse, assisté de hauts magistrats, Trésoriers généraux de France et deux Capitouls, représentant la Ville. La Commission de l'œuvre était chargée d'assurer le contrôle du chantier et la tenue de ses comptes.

Comme on peut s'en douter, les délais de paiement des ouvrages donnèrent lieu à de nombreuses réclamations de la part des entrepreneurs. Parfois, le Trésorier était seul mis en cause, d'autres fois, la Commission avait tardé à délivrer les ordres de paiement, au motif de faire procéder à la vérification préalable des ouvrages exécutés. Mais le plus souvent, il s'agissait des difficultés de trésorerie qui affectaient en permanence la Commission en raison des versements tardifs des fonds de concours, soumis au vote des États du Languedoc et autres assemblées locales. Les retards mis à payer les travaux furent tels qu'ils concernèrent, par exemple, en septembre 1618, la somme considérable de 100 742 livres (31). De tous ces problèmes, la Commission de l'œuvre était aussi le juge, cependant ses décisions pouvaient faire l'objet de recours devant le Conseil du roi.

C'est ce qu'il advint lorsqu'il fut question de démolir l'arche restée inachevée, près de la rive droite. Elle était le dernier vestige de l'ancien projet de Souffron, auquel la Commission de l'œuvre avait dû renoncer, non sans amertume, ce qui explique son refus d'autoriser sa destruction pourtant prévue dans le projet approuvé par le Conseil. Les entrepreneurs, qui avaient tenté vainement deux fois de la démolir en 1618 et 1619, furent alors obligés de recourir à l'arbitrage du Conseil du roi afin de pouvoir exécuter l'ouvrage selon les clauses de leur contrat. Après que l'affaire eut été jugée en leur faveur, le gouvernement royal dut, en 1625, envoyer sur place l'architecte Jacques Le Mercier pour faire appliquer sa décision et achever le pont selon ses plans.

Le rappel de ces événements permet de mesurer combien ils influèrent sur le cours des travaux. Au début du chantier, les quatre premières arches furent construites à un rythme soutenu, en partant du faubourg Saint-cyrien (1616-1618). Ce fut la grande période des travaux avant l'apparition de difficultés imprévues. En effet, la découverte de la fente de la 5^e pile en 1619, et surtout l'opposition de la Commission de l'œuvre à la démolition de l'arche de Souffron entraînèrent d'abord le ralentissement, puis l'interruption du chantier qu'abandonnèrent les entrepreneurs, dans l'attente de la décision du Conseil du roi. Après un arrêt de deux années (1623-1624), la reprise des travaux, en juin 1625, ouvrit la période de la construction des trois dernières arches et de l'achèvement de l'ouvrage. Les conséquences financières de ces événements apparaissent avec clarté dans le rapport général dressé en 1644, faisant le bilan des ouvrages exécutés par les entrepreneurs et des sommes à eux versées de 1617 à 1637 (32).

Les cadres du consortium

Ayant examiné les conditions dans lesquelles se déroulèrent les travaux, on peut maintenant présenter les associés et leurs procureurs formant les cadres des cinq entreprises du consortium, au total un peu plus d'une quinzaine d'hommes, dont on va tenter d'évaluer la participation à l'ouvrage commun (33).

31. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050, f° 380 v° sq. De même, le 6 août 1619 les entrepreneurs rappellent « qu'on ne leur auroit baillé que Cent quatre vingtz et tant de mil livres, et encore à telles et des petites parseilles qu'à peine auroient ils eu par sepmaine de quoy paier les ouvriers vaccans journellement aud pont » (3E.3051, f° 270 v°). Le 28 septembre 1619, ils reprochent au Trésorier de ne pas leur avoir payé en totalité les sommes ordonnées dans les mandements (*ibid.*)... Ces difficultés de trésorerie ont été évoquées dans *M.S.A.M.F.*, t. XLI, 2001, p. 133.

32. A.M. Toulouse, DD.197, f° 209 à 215. Rapport général du 26 juin 1644 dressé à la suite d'une vérification de l'ouvrage faite par les experts Bernard Bordes et Pierre Vidal (cf. Tableau ci contre).

33. Sur la période, cf. L. HAUTECŒUR, *Histoire de l'architecture classique en France*, t. I (3), 1966-1967; J.-M. PÉROUSE DE MONCLOS, *L'architecture à la française*, 1982, et *id.*, *Histoire de l'architecture française de la Renaissance à la Révolution*, 1989; J.-P. BABELON, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, (1965) 1991, et *id.*, *Paris au XVI^e siècle*, 1987; R. PILLORGET, *Paris sous les premiers Bourbons*, 1988; J. MESQUI, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, 1986.

**SOMMES VERSÉES AUX ENTREPRENEURS
DE 1617 À 1637**

Tableau établi d'après les chiffres donnés dans le rapport de vérification
des ouvrages présenté le 26 juin 1644 à la Commission de l'œuvre par
Bernard de Reich de Pennautier, trésorier général de France.
(A.M. Toulouse. DD 197, f° 209 à 215^{vo})

Noms des Trésoriers de l'œuvre du pont	Périodes d'années	Total des sommes payées (en livres)	Nombre d'années	Moyenne annuelle de chaque période (en livres)
Jacques PUGET	1617, 1618, 1619	211 358	3	70 452
Jacques PUGET	1620, 1621, 1622	62 000	3	20 666
Étienne PUGET	1623, 1624	2 700	2	1 350
D. BLANDINIÈRES	1625, 1626, 1627	177 000	3	59 000
Pierre VITET	1628, 1629, 1630	73 505	3	24 501
Armand AUSTRY	1631	19 932	1	19 932
Étienne DUTIL	1632, 1633, 1634	46 172	3	15 390
Étienne DUTIL	1635, 1636, 1637	14 000	3	4 666
Total général des sommes versées : 606 667 livres*				

* Selon ce rapport, « il appert que lesd entrepreneurs sont païés du prix entier desd. ouvrages, à 266 livres près » (f° 215) sans compter ce qui restait à parachever.



FIG. 2. PARIS. ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Porche du portail occidental, construit par Marcel Le Roy.

La première part du consortium, Marcel Le Roy et ses remplaçants

Marcel Le Roy (... -1647)

Issu d'une longue lignée de maîtres maçons parisiens déjà connus au XV^e siècle, Marcel Le Roy travailla à la Porte Saint-Germain à Paris, avec son père Jacques, adjudicataire des travaux. Après le décès de celui-ci, il s'offrit, en mai 1599, à les poursuivre, mais sans les obtenir (34). Quelques années plus tard, il fut chargé le 6 novembre 1606, par les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, d'élever le porche du portail occidental de leur église, moyennant la somme de deux mille livres. Construit de 1607 à 1608, ce porche, toujours en place (fig. 2), passait jadis pour avoir endommagé le portail qu'il devait abriter, ce qui explique les jugements sévères dont, plus tard, il fit l'objet (35).

Le 19 mars 1608, Marcel Le Roy fut nommé Juré du roi ès œuvres de maçonnerie (36). On possède quelques témoignages de son activité à Paris dans les années suivantes. Ainsi le 6 janvier 1612, il s'engage à entreprendre divers travaux d'aménagement à la maison que possédait rue Saint-André-des-Arts, « M^e Louis Hennequin, Conseiller, Secrétaire du Roy et Intendant des affaires de Monseigneur le Prince de Conty » (37) et, peu après, il charge Jacques Haha « M^e charpentier de la grande coignée » de faire les ouvrages de charpenterie de la même maison. Deux ans plus tard, le 10 janvier 1614, avec le charpentier Pierre Rideau, il donne quittance à M^e Jean Baptiste Le Grain, avocat au Parlement, de la somme de 1770 livres pour paiement des travaux faits à sa maison « scize devant le Temple » (38). Le 30 décembre 1614, il tente d'obtenir, sans succès, la reconstruction de quatre maisons sur le Petit Pont à Paris (39).

L'année suivante, Marcel Le Roy participe à l'adjudication de la construction du pont neuf de Toulouse. Plus heureux cette fois, il est déclaré adjudicataire de l'ouvrage le 10 mars 1615, puis confirmé le 24 mars avec ses associés. De là vient sans doute qu'il se considéra dès lors comme « le principal entrepreneur du pont » (40). Ayant résolu de se rendre à Toulouse pour diriger en personne le chantier, Marcel Le Roy se démit le 4 août 1615 de son « office de juré es œuvres de massonnerie » au profit de Jean Autissier, M^e maçon de Paris (41).

Sa présence à Toulouse est attestée en mai 1616. Il travaille alors avec Nicolas Dufresne, en attendant impatiemment l'aide de ses associés. Le 15 juillet 1616, il rappelle à Rémy Collin et Jacques Boulet « que depuis le vingt sixiesme apvril dernier il est party de Paris pour venir en ceste ville et a faict grand diligence à fere travailler aux œuvres du pont, espéciallement à la cullée vers Saint Siprien... où il a employé grandes sommes de deniers, soubz l'espérance qu'il avoit que lesd Coulin et Boulet viendroint dans peu de jours après lui, comme ils luy avoint promis ». Il leur demande donc de respecter leurs engagements et de participer « aux frais de lad œuvre » (42).

34. C. BAUCHAL, *Nouveau dictionnaire des architectes français*, 1887, p. 369; L. HAUTECŒUR, *op. cit.*; J.-P. BABELON, *op. cit.*, p. 252; M.-A. FLEURY, *art. cit.*, 1961, p. 187. J. MESQUI, *op. cit.*, p. 298, le signale à Grégy (1605-1610).

35. A.N., L.762. Lefèvre-Pontalis écrit « l'affreux porche » (C.A. 1919, p. 310); A. BOINET, *Les églises parisiennes*, 1958, p. 35; P. COLAS, dans *M.H. Dossier technique* n° 2, 1983, p. 52.

36. A.N., M. C. Étude XXIII-251, f° 73.

37. A.N., M. C. Étude LXXIII-279, f° 9 et 33.

38. A.N., M. C. Étude XXIX-166.

39. *Délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. XVI, p. 160.

40. A.D. Haute-Garonne, 3E.3048, f° 296. Dans cet acte, c'est Dufresne qui qualifie ainsi Marcel Le Roy.

41. A.N., M. C. Étude XXIII-251, f° 73. Cession à Autissier moyennant la somme de 1700 livres

42. A.D. Haute-Garonne, 3E.5487.

Pour faire face à ces frais, Marcel Le Roy, de retour à Paris, est contraint d'emprunter 1 600 livres le 18 février 1617, sous la caution de ses biens immobiliers, parmi lesquels la grande maison « en trois corps d'hôtel avec cour size rue de la Bucherie », paroisse Saint-Séverin, où il demeure alors avec Marguerite Hérard, son épouse, et leurs enfants (43). C'est elle qu'il charge d'instituer en son nom, le 12 juin 1617, « Philippe Gamart, Me masson à Paris, pour le remplacer durant son absence, dans son office de voyer du baillage du Palais » (44).

Revenu à Toulouse et sans cesser de diriger les travaux du Pont, Marcel Le Roy tente alors d'obtenir un important chantier en Gascogne. L'archevêque Léonard de Trapes et son chapitre avaient décidé d'achever la construction des parties hautes du chœur de la cathédrale d'Auch, bel édifice de style gothique tardif commencé en 1489, dans l'esprit des grandes cathédrales du Nord de la France (45). Après consultation de divers candidats, deux restèrent en lice : « maistre Pierre Levesville, architecte de la ville d'Orléans, et maistre Marcel Le Roy, aussi architecte de la ville de Paris ». On sait qu'ils avaient « fait chacun leur dessin pour la continuation et voult du cœur ». Pierre Levesville était un compétiteur bien placé, formé aux techniques de l'architecture gothique et réputé pour avoir réalisé avec succès un travail semblable à la cathédrale de Toulouse. Si bien qu'après « plusieurs conférences », la besogne ayant été « mise au moins disant », ce fut en définitive Pierre Levesville qui fut chargé le 22 septembre 1617 d'achever le chœur de la cathédrale d'Auch (46).

Après cette occasion manquée et déjà sur la route du retour, Marcel Le Roy s'arrêta le 30 septembre à Bordeaux pour vendre du « boys à bastir » à un « marchand ratgier habitant du port Garaud de Tholose » (47). Il rejoignit sa famille à Paris pour assister, le 18 octobre 1617, au baptême de son fils Claude, en l'église Saint-Séverin. Son séjour parisien se prolongeait encore au printemps suivant. Enfin, le 4 juin 1618, il donnait peu avant son départ procuration à sa femme pour toucher les sommes qui lui étaient dues « tant pour loyers de maisons, arrérages de rentes » que pour tous « les deniers qui luy sont ou pourroient estre duebz à cause des œuvres de massonnerie que est à fere » à deux autres maisons de M^e Louis Hennequin situées rue Montmartre et rue Montorgueil, ce qui indique qu'il avait laissé sur place une équipe d'ouvriers capables d'y travailler (48).

Cette fois, Marcel Le Roy avait décidé de se faire aider à Toulouse par son neveu François Mansart. Peu après leur arrivée, il lui donna procuration générale, le 1^{er} juillet 1618, pour conduire le chantier du pont. Cependant il demeura auprès de lui durant quelques mois, au cours desquels ils tentèrent pour la première fois, le 18 septembre 1618, de démolir l'arche de Souffron. Mais, sur ordre de la Commission de l'œuvre, ils en furent vite empêchés par le « capitaine du guet et sept ou huit de ses soldats en armes, sous la menace de les emprisonner » (49).

Quatre ans plus tard, l'opposition des Commissaires à cette démolition n'avait pas faibli, puisqu'en janvier 1622 ils consultèrent Marcel Le Roy et Nicolas Dufresne pour savoir s'il serait possible de conserver l'arche de Souffron en la raccordant aux arches qui restaient à construire. Les deux entrepreneurs déclarèrent que cela était faisable, à la condition d'obtenir du Conseil la permission de déroger à leur contrat (50). Cette éventualité, annonciatrice de procédures, incita Marcel Le Roy à rechercher d'autres activités.

Parmi les grands travaux publics dont il était question alors, figuraient ceux du vieux pont de Rouen, dont les édiles débattaient depuis longtemps et que le pouvoir royal s'était employé à résoudre en envoyant sur place l'ingénieur Claude Chastillon en 1608. Dix ans plus tard, on délibérait encore sur sa remise en état, en attendant de construire un nouveau pont de pierre, pour lequel d'ailleurs des propositions furent examinées par le Conseil du roi en 1619. C'est probablement vers cette époque que Marcel Le Roy décida de présenter un projet de « réfection et réparation » du pont qu'il chargea son neveu François Mansart d'aller défendre devant les échevins de Rouen. Ceux-ci, réunis le 15 mai 1621 pour examiner « les devys, modelles et desseings baillez par Marcel Le Roy architecte », leur préférèrent alors ceux de Pierre Hardouin, qui ne furent pas pour autant réalisés. Ce n'était là qu'un épisode de

43. A.N., M. C. Étude XXXIII-244. Marcel Le Roy possédait en outre une maison, avec cour et jardin et douze arpents de terre à Vaugirard près Paris, ainsi que la moitié indivise d'une maison rue de Bussy, au faubourg Saint-Germain-des-Prés, et enfin la moitié indivise d'une autre maison rue des Prêtres.

44. A.N., M. C. Étude XXXIII-244, f^o 448. Et ce, moyennant la moitié des profits et émoluments qui en proviendront, dont Gamart devra rendre compte tous les trois mois à Le Roy ou à sa femme. En 1630, Marcel Le Roy assurait de nouveau son office de voyer au bailliage de Paris, comme le montre son rapport du 9 avril 1630 concernant la nouvelle croix à ériger devant le portail de l'église Saint-Germain-le-Vieux (A.N., M. C. Étude XCI-218).

45. CANETO, *Monographie de Sainte-Marie d'Auch*, 1850; Henri POLGE, dans C.A. Gascogne, 1970; Françoise BAGNÉRIS, *La cathédrale d'Auch et son quartier des chanoines*, 1986.

46. P. PARFOURU, « Construction de la voûte du chœur de la cathédrale d'Auch », dans *Revue de Gascogne*, 1882.

47. A.D. Gironde, 3E.10598, f^o 112 v^o.

48. A.N., M. C. Étude XXXIII-245. Procuration du 4 juin 1618.

49. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050.

50. Sur cet incident, cf. art. cit. dans *M.S.A.M.F.*, t. LXI, 2001, p. 140-142.

51. E. J. CIPRUT, « Œuvres inconnues de François Mansart », dans *Gazette des Beaux-Arts*, janvier 1965, p. 40.

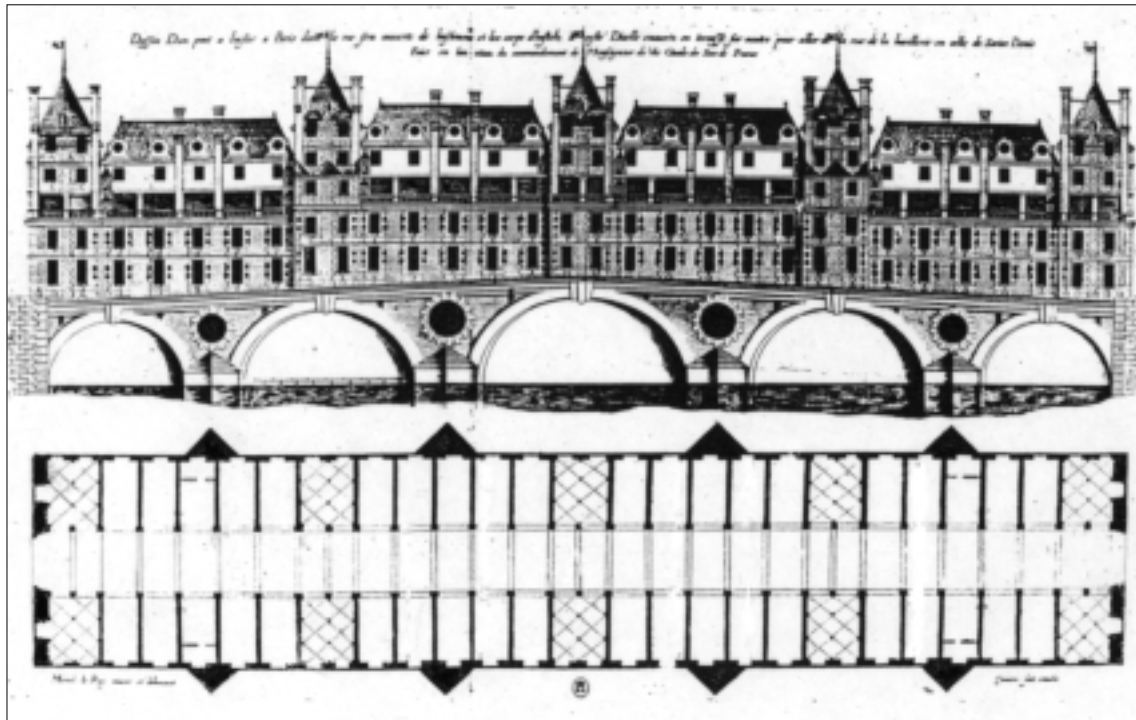


FIG. 3. PROJET DE MARCEL LE ROY POUR LE PONT AU CHANGE À PARIS. Élévation et plan (gravure) :

“Dessin d’un pont à bastir à Paris dont la rue sera couverte de bastimens et les corps d’hostelz, à costé d’icelle couvertz en terrasse sur voûtes pour aller de la rue de la Barillerie en celle de Saint Denis.

Faict en l’an 1622 du commandement de Monseigneur de Vic Garde des Scos de France”

“*Marcel Le Roy invenit et delineavit. Ganière fecit excudit*”.

B.n.F., Estampes, Va. 221 b. fol.

l’histoire du pont de Rouen, et bien qu’elle fut vite écartée, la proposition de Marcel Le Roy méritait cependant d’être rappelée (51).

Nous sommes mieux renseignés sur un autre projet que Marcel Le Roy présenta l’année suivante pour la reconstruction du pont au Change à Paris, qu’un terrible incendie avait ravagé avec le pont Marchant dans la nuit du 23 au 24 octobre 1621. Il fut décidé qu’à leur place serait bâti un pont de pierre, entre l’île de la Cité et la rive droite, reliant, comme dans le passé, le Palais au Châtelet. C’est en prévision de la construction de ce nouveau pont au Change que Marcel Le Roy fit un projet, connu grâce à trois gravures dont la première représente l’élévation et le plan du pont, avec une légende précisant qu’il avait été commandé en 1622 par Méry de Vic, garde des Sceaux (52) (fig. 3).

Marcel Le Roy ne fut pas seul à présenter un projet pour le pont au Change : Rémy Collin, son associé pour le pont de Toulouse, présenta aussi le sien qui fut choisi (53) mais qui ne put être financé à temps. Quand les fonds furent enfin réunis quelques années plus tard, Rémy Collin était décédé. La compétition fut de nouveau ouverte en 1639, ce qui permit à Marcel Le Roy de revenir à la charge et de publier son projet d’un pont dont le choix des matériaux, les arches en anse de panier avec des cornes de vache et les voûtes circulaires, étaient directement empruntés au pont de Toulouse (54). En revanche, l’agencement des bâtiments élevés sur cinq niveaux était plus original. En effet, Marcel Le Roy proposait, selon ses propres termes, de construire un pont « dont la rue sera(it) couverte de bastimens » et bordée de « corps d’hôtels » de deux niveaux, « couverts en terrasse sur voûtes ». Au-dessus se succédaient en enfilade cinq pavillons alternant avec quatre corps de logis offrant, au troisième niveau, des

52. B.N.F., Estampes, Va 221 b. fol. Nommé garde des Sceaux le 24 décembre 1621, Méry de Vic, qui avait suivi le roi dans sa campagne militaire en Languedoc, mourut à Pignan le 2 septembre 1622.

53. *Registres des délibérations de la Ville de Paris*, t. 18 (1620-1624), 1953, p. 245.

54. Comme l’a montré J. MESQUI, « Le pont en France... », *op. cit.*, p. 133 et fig. 129.

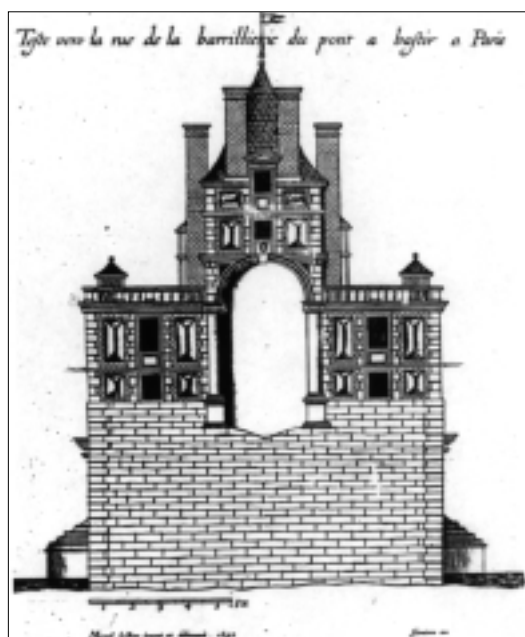


FIG. 4. PROJET DE MARCEL LE ROY POUR LE PONT AU CHANGE À PARIS. Elévation de l'entrée du pont, du côté du Palais (gravure avec la légende): "Teste vers la rue de la Barrilliere du pont à bastir à Paris Marcel Le Roy invenit et delineavit. 1639. Ganière exc.". B.n.F., Estampes, Va. 221 b. fol.



FIG. 5. PROJET DE MARCEL LE ROY POUR LE PONT AU CHANGE À PARIS. Elévation de l'entrée du pont sur la rive droite (gravure avec la légende): "Bout vers la rue Saint Denis du pont à bastir à Paris". B.n.F., Estampes, Va. 221 b. fol.



FIG. 6. PARIS. LE PONT AU CHANGE, tel qu'il fut construit (gravure). B.n.F., Estampes.

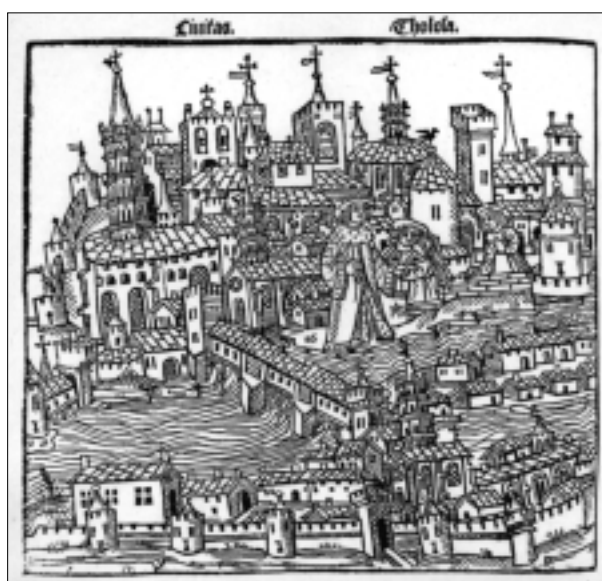


FIG. 7. TOULOUSE. LE PONT COUVERT DE LA DAURADE.
(d'après une gravure, 1515).

galeries largement ouvertes sur les terrasses. Ces passages abrités, qui permettaient aux passants d'aller d'une rive à l'autre, avaient aussi pour fonction de donner jour et aération par les côtés de la rue, comme sur les anciens ponts couverts (55). Enfin, tout en haut se dressaient encore un étage carré et un autre sous combles. Sur chaque rive, l'entrée du pont était constituée par un pavillon, sous lequel la rue pénétrait par un arc en plein cintre s'élevant à hauteur des galeries ouvertes (fig. 4 et 5). Tous les bâtiments offraient aussi le contraste coloré de la brique et de la pierre taillée en bossages « à la rustique » sous de hautes toitures d'ardoises, à l'image des constructions réalisées au temps d'Henri IV à la place Dauphine, toute proche. Cependant, le projet de Marcel Le Roy ne fut pas retenu. En définitive, on construisit de 1639 à 1647 un pont dont la rue à ciel ouvert et bordée de maisons uniformes d'un style beaucoup plus classique (fig. 6), s'élargissait en fourche à l'endroit où fut élevé le monument à la gloire de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et du dauphin (56).

Ainsi, les projets pour le pont de Rouen et pour le pont au Change à Paris ne furent-ils que des tentatives avortées de Marcel Le Roy pour échapper au marasme des travaux du pont de Toulouse durant cette période de procédure. Enfin, la décision tant attendue du Conseil du roi intervint en 1623, mais ce n'est qu'en juin 1625 qu'eut lieu la reprise effective du chantier, en présence de l'architecte et de tous les entrepreneurs, parmi lesquels Marcel Le Roy qui demeura à Toulouse jusqu'au mois de novembre. Il apparut de nouveau sur le chantier en janvier et mai 1628 alors qu'on achevait l'arche maîtresse du pont. Le 11 octobre 1628, avant de repartir pour Paris, Marcel le Roy donnait procuration à son fils Guillaume pour se faire remplacer.

Lors de son passage à Montauban en août 1629, le Cardinal de Richelieu, soucieux de rétablir avec éclat le culte catholique dans cette ville, avait décidé de faire entreprendre la restauration de l'église Saint-Jacques dévastée par les protestants, afin qu'elle puisse désormais servir de cathédrale. En fait, il s'agissait de remettre en état, et à l'identique, l'édifice dont les voûtes étaient effondrées. L'adjudication de ces travaux eut lieu à Toulouse le 25 janvier 1630, chez le premier président Le Mazuyer. Un texte nous apprend que « l'architecte Le Roy » y

55. Ce n'est, en effet, qu'à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e que furent construites à Paris les premières galeries marchandes avec éclairage zénithal. Il faut rappeler aussi qu'à Toulouse, près du chantier du pont neuf où travaillait alors Marcel Le Roy, existait encore le pont couvert de la Daurade, en charpente sur piles de briques, maintes fois réparé. Endommagé par une crue en 1637-1638, on ordonna sa démolition en 1639 (fig. 7) : J. CHALANDE, *Histoire des rues de Toulouse*, 1927, II, notice 283 ; J. COPPOLANI, *Les ponts de Toulouse*, 1992, p. 20-22.

56. Le pont fut construit par Jean Androuet du Cerceau, Denis Laud et M. du Ry. Les statues en bronze sont aujourd'hui au Louvre.



FIG. 8. PARIS. L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-SULPICE (gravure). BnF, Estampes.

participa. Cependant, mis en concurrence avec des maîtres maçons toulousains, il ne put cette fois encore emporter l'affaire (57).

Après avoir signé à Toulouse la convention de 1632, qui confiait à Jean Caillon la charge d'achever les derniers travaux du pont neuf et participé jusqu'au printemps 1633 au règlement général des comptes entre les associés, Marcel Le Roy revint à Paris où il avait repris depuis 1630 sa charge de voyer. La fabrique de la paroisse Saint-Sulpice, qui avait songé d'abord à agrandir l'ancienne église, trop petite pour accueillir les nouveaux fidèles, se préoccupait alors de la reconstruire entièrement (58) (fig. 8). Parmi les architectes consultés, Christophe Gamard et Marcel Le Roy furent appelés à présenter des dessins. Or, quatre de ceux-ci, portant la date de 1636 et le sigle de l'architecte, ont été conservés. Ils se réfèrent manifestement à la décision prise le 29 mai 1636 « où il fut arrêté que le plan dressé par M. Le Roy architecte, seroit pleinement exécuté » (59). Ce plan était celui d'une grande église à transept non saillant, avec une nef accostée de doubles collatéraux bordés de chapelles, et un chevet arrondi à double déambulatoire et chapelles rayonnantes (fig. 9), dans la tradition de Notre-Dame de Paris. Les autres dessins montrent que Marcel Le Roy s'était inspiré directement de l'église Saint-Eustache, commencée sur un plan semblable en 1532 et qui était encore en construction. À l'image de cet édifice prestigieux, il proposait de construire une vaste église de structure gothique, mais ici avec de grands arcs-boutants d'une seule venue (fig. 10), revêtue à l'intérieur d'un décor empruntant les ordres antiques dont l'usage s'était répandu depuis la Renaissance et qu'elle perpétuait ainsi (fig. 11). Cependant, faute de financement immédiat, le projet de Marcel Le Roy n'eut pas de suite.

57. G. COSTA, « La restauration de l'église Saint-Jacques à Montauban après les guerres de Religion », dans *Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Montauban, 1972*, p. 145-155.

58. M. DUMOLIN, *op. cit.*, 1936; A. BOINET, *op. cit.* II, p. 290 sq.; I. NOYE et Y. BOIRET, dans *De pierre et de cœur. L'église Saint-Sulpice 350 ans d'histoire*, catalogue d'exposition, Paris, 1996, p. 19 et 25-33.

59. B.N.F., Estampes, Va. 221.b. M^{me} M. A. FLEURY, art. cit., p. 188, a justement attribué les dessins à Marcel Le Roy dont ils sont signés (LMR. et LMRoy), et non à Philibert Le Roy comme le pensait A. Boinet, cf. SIMON DE DONCOURT, *Remarques historiques sur l'église et la paroisse Saint Sulpice*, 1773, cité au sujet de la décision du 29 mai 1636.

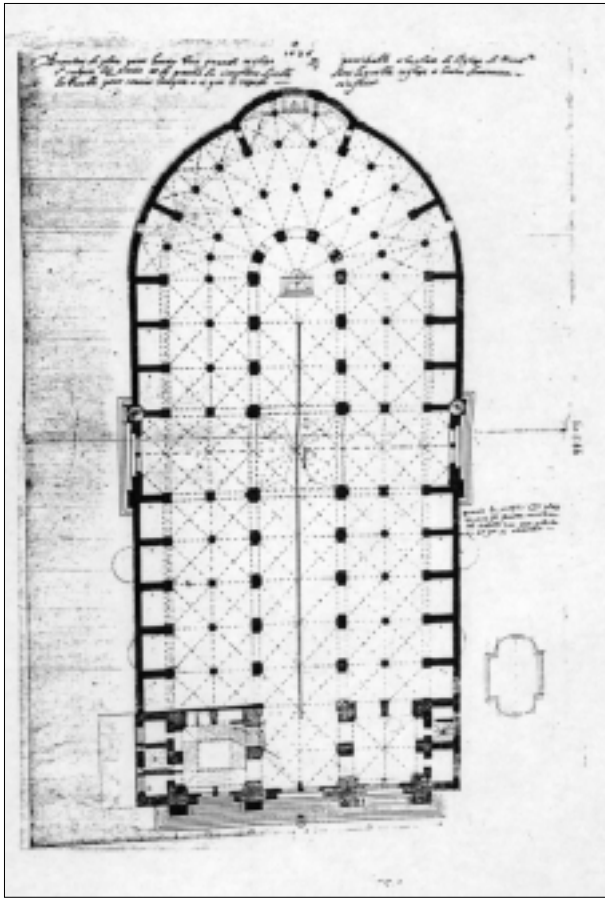


FIG. 9. PROJET DE MARCEL LE ROY POUR L'ÉGLISE SAINT-SULPICE À PARIS. Plan (dessin à la plume et lavis avec la légende) : "1636. Broular de plan pour bastir une grande esglize paroissiale à la place de l'église de Monr. St Sulpice lez Paris et de partie du simetière d'icelle, sans laquelle esglize à bastir demeurera la vieille pour servir jusques à ce que le résidu soit faict" (il existe en outre sur une feuille à part un plan de détail des piliers, daté de juin 1636). *B.n.F., Estampes, Va. 266 fol.*

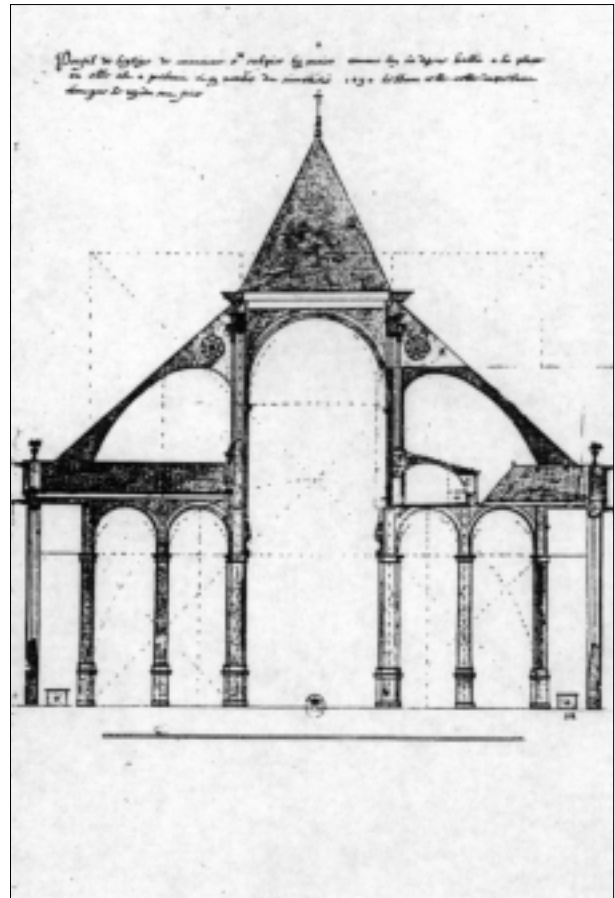


FIG. 10. PROJET DE MARCEL LE ROY POUR L'ÉGLISE SAINT-SULPICE À PARIS. Coupe transversale (plume et lavis avec la légende) : "Profil de l'église de Monsieur St Sulpice lès Paris comme l'on la dézire bastir à la place où elle est à présent et en partie du simetière. 1636, lessant celle d'à présent tant que le résidu soit faict", signé en bas à droite LMR, liées. *B.n.F., Estampes, Va. 266 fol.*

Plus tard, la fabrique en revint à celui de Christophe Gamard qui, revu et modifié par Le Vau puis par Daniel Gittard, aboutit à la construction de la grande église à simples collatéraux et déambulatoire que nous connaissons.

Ce nouvel échec, en le privant de réaliser un grand projet à Paris, incita sans doute Marcel Le Roy à revenir travailler dans la région toulousaine, en association avec son fils Guillaume qui s'était établi définitivement à Toulouse depuis son mariage. En 1637 et 1638, il y fit un séjour de longue durée, au cours duquel, en juin 1637, il passait commande de pierre aux carrières de Roquefort. Le 7 janvier 1638, Marcel Le Roy arrêtait ses comptes avec son fils pour des travaux qu'ils avaient entrepris ensemble « tant en ceste ville (de Toulouse) que ez villes de Rieumes et Lombès depuis 13 ou 14 mois que led Le Roy père est en ces quartiers » (60). Le 28 janvier il donnait procuration à son fils pour assister Jean Caillon « à la receipte des deniers qui restent deubz aux entrepreneurs ». Marcel Le Roy était encore le 21 juin 1638 à Toulouse d'où, avec son fils Guillaume, ils adressèrent une procuration à Marguerite Hérard pour vendre, avec leurs terres, « une grande maison et autre petite joignant icelle... scituées au village de

60. A.D. Haute-Garonne, 3E.6989, f° 11 v° et f° 25 v°.

Vaugirard » dans le but d'« employer l'argent de lad vente au rachat de rentes deues par led le Roy père et sad femme » (61). La vente n'eut pas lieu puisque deux ans plus tard à Paris, il louait ses maisons et terres de Vaugirard. L'acte de cette location, du 11 septembre 1640, nous indique la raison de cette décision: la situation familiale avait été soudainement bouleversée par la perte de son fils, et Marcel Le Roy agissait alors « tant en son nom que comme tuteur naturel de Jehan Le Roy son petit filz mineur de deffunct Guillaume Le Roy son filz, Me Masson en la ville de Thoulouse » (62).

Dès lors, Marcel Le Roy vécut ses dernières années retiré dans sa maison de la rue de Bucy, à Saint-Germain-des-Prés. C'est là qu'il fit son testament le 16 janvier 1647, « gisant au lict malade de corps, en une petite chambre sur le derrière ayant vue sur le jeu de longue paulme du chasteau de l'Abbaye où estoit anciennement la rue du Guichet » (63). Il ne devait guère survivre à cet acte, car on sait qu'il fut inhumé le 22 janvier 1647 au cimetière de l'église Saint-Sulpice (64). Le 7 février suivant, sa veuve vendait sa charge de voyer.

François Mansart (1598-1666)

Fils du charpentier parisien Absalon Mansart et de Michèle Le Roy son épouse, François Mansart (65) fut chargé par son oncle maternel Marcel Le Roy de le remplacer sur le chantier, par procuration faite à Toulouse le 1^{er} juillet 1618. À ce poste de responsabilité qui lui était confié à l'âge de vingt ans s'achevait la période de formation, commencée en 1611 par son apprentissage auprès de Charles Mouret, un modeste maître maçon parisien (66).

Durant sa présence de deux ans et demi à Toulouse, François Mansart accomplit toutes les tâches et assumait toutes les charges de sa procuration, participant à la conduite du chantier, à l'achat des matériaux, au règlement des dépenses et aux démarches des entrepreneurs auprès de la Commission de l'œuvre. Il mérita la confiance des associés qui l'envoyèrent en janvier 1619 choisir la pierre destinée à l'ouvrage, aux carrières de Roquefort, dans le piémont pyrénéen. Il n'est pas nécessaire de revenir sur les détails de ce long séjour toulousain, qu'on a déjà évoqué ailleurs (67), mais il est indispensable de rappeler ici les deux événements importants de l'histoire du chantier auxquels François Mansart participa activement. Le premier eut lieu en février 1619, lorsqu'en travaillant avec Jacques Bouillet sur la quatrième arche (fig. 12), ils découvrirent soudain la fente de la 5^e pile, ce qui eut pour effet de différer la construction des arches suivantes. Le second événement fut l'incident qui opposa les Commissaires de l'œuvre aux deux entrepreneurs lorsque ceux-ci tentèrent une nouvelle fois, à la fin août 1619, de commencer à démolir l'arche de Souffron. Ils en furent empêchés par les soldats du guet et conduits aux prisons du Capitole d'où, après un bref passage, ils purent revenir sur le chantier. Cependant, ils durent modifier la programmation de leurs travaux, qu'ils consacrèrent à la descente vers Saint-cyrien et à l'entrée du pont.

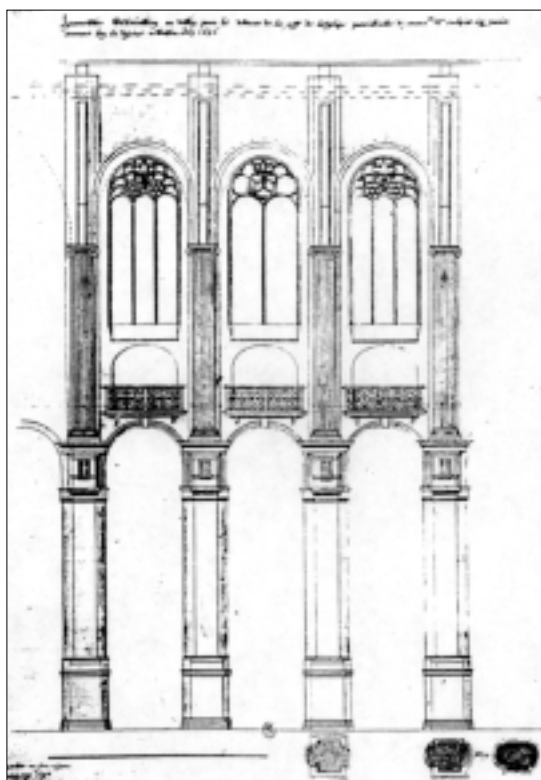


FIG. 11. PROJET DE MARCEL LE ROY POUR L'ÉGLISE SAINT-SULPICE À PARIS. Élévation intérieure de trois travées de la nef (plume et lavis avec la légende): "Ignomestrie Eslévation ou dessin pour le dedans de la nef de l'esglize paroissiale de Monsr St Sulpice lès Paris, comme on la désire rebastir juin 1636" signé en bas LMROY. *B.n.F., Estampes, Va. 266 fol.*

61. A.D. Haute-Garonne, 3E.6989, f^o 240. Guillaume Le Roy en était propriétaire par moitié par donation de son père.

62. A.N., M. C. Étude XCI-248. 11 septembre 1640.

63. A.N., M. C. Étude XCI-273. Testament mutuel des époux Le Roy, ne faisant état que de leurs filles Marguerite Laurence et Philippe, mariées toutes les trois.

64. B.N.F. Ms. nouv. acq. fr. 12.142. Sa veuve fut inhumée à St Sulpice, le 15 octobre 1647.

65. M. A. FLEURY, *art. cit.*, 1961, p. 187, et l'ouvrage collectif publié sous la direction de J.-P. Babelon et C. Mignot: *François Mansart, le génie de l'architecture*, Paris, 1998, où l'on trouvera la bibliographie antérieure.

66. Alexandre COJANNOT, « L'apprentissage de François Mansart », dans *Les Cahiers de Maisons*, n^o 27-28, déc. 1999, p. 6.

67. G. COSTA, « François Mansart à Toulouse », dans *Bulletin Monumental*, t. 152, 1994, p. 459-470.

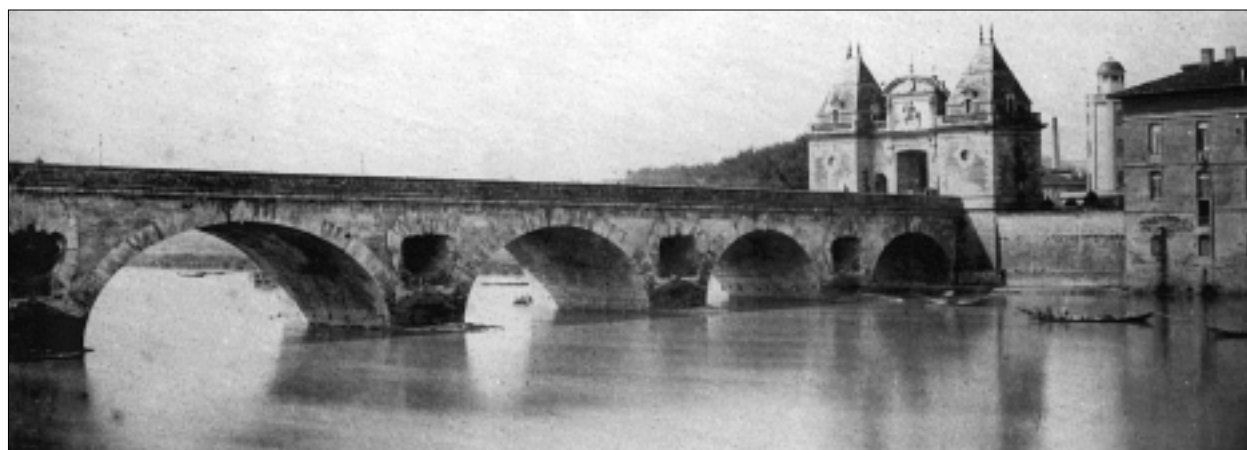


FIG. 12. TOULOUSE. LE PONT NEUF. Photographie prise avant la démolition de l'arc de triomphe (1859).
On voit les quatre premières arches construites du côté du faubourg Saint-cyrien.

Après avoir défendu avec pugnacité les intérêts du consortium contre le syndic de la ville, le jeune Mansart quitta Toulouse au début du mois de janvier 1621 pour accomplir, comme on sait, une nouvelle mission de confiance, celle de présenter les plans qu'avait dressés Marcel Le Roy pour la réparation du pont de Rouen (68).

Guillaume Le Roy (1605-1640)

Guillaume, fils de Marcel Le Roy et de Marguerite Hérard son épouse, fut baptisé le 8 mai 1605 à l'église Saint-Séverin, ayant pour marraine Charlotte Le Roy et pour parrains Guillaume Le Roy, marchand et bourgeois de Paris, et Emery Moreau, secrétaire du prince de Conti (69).

Formé au métier par son père, Guillaume Le Roy arriva avec lui à Toulouse, en juin 1625, lors de la reprise des travaux dont il reçut la conduite par procuration en 1626, puis en 1628 (70). Son activité ne se borna pas d'ailleurs à ce seul ouvrage. Le 25 avril 1630, il s'engagea envers le syndic des villes maîtresses du diocèse de Toulouse à démolir les fortifications du château de Villemur et à combler ses fossés. Mais il n'apporta pas assez de zèle à cette tâche, car deux ans plus tard on lui rappelait qu'il devait l'achever (71).

Malgré l'épidémie de peste qui ravageait alors la région, Guillaume Le Roy était demeuré à Toulouse et continuait à travailler sur le chantier du pont. Il s'était si bien intégré à la vie toulousaine qu'il se maria par contrat du 9 novembre 1631 avec Anne Nourichel, la fille d'un marchand de la ville (72). Les jeunes époux s'installèrent dans une maison de la rue Peyrollières, appartenant à l'avocat François Ricardi.

Le 27 janvier 1632, il embauchait « Jacques Boudin natif de Paris » qui accepta « de le servir tant à tailher (la) pierre que en autres choses qu'il luy voudra commander, pendant le temps de ung an » moyennant un salaire de trente livres, en étant nourri et logé (73). On peut penser que Guillaume Le Roy eut l'occasion d'employer ce compagnon aux travaux que, le 22 février 1632, il s'était chargé d'entreprendre à la cathédrale de Toulouse pour les bailles de la Confrérie Notre-Dame de l'Assomption. Par ce contrat, il s'engageait à fermer leur chapelle par une clôture ajourée et à la faire communiquer avec la sacristie attenante, qu'il devait aménager aussi (74). Pour cela, il était « tenu de

68. E. J. CIPRUT, art. cit., p. 40.

69. B.N.F., Ms. nouv. acq. fr. 12.142.

70. A.D. Haute-Garonne, 3E.3189, f° 122 et A.M. Toulouse, DD.156.

71. A.D. Haute-Garonne, 3E.5575. Réquisition faite le 14 mai 1632 au dit « le Roy trouvé sur led pont ».

72. A.D. Haute-Garonne, 3E.6267. Contrat de mariage du 9 novembre 1631, et 3E.5501, f° 441 pour la location.

73. A.D. Haute-Garonne, 3E.1656.

74. A.D. Haute-Garonne, 3E.1655, f° 82. Contrat annulé le 30 janvier 1633, après exécution. La chapelle N.-D. de l'Assomption (ou Notre-Dame des Anges) ouvrant sur le côté sud du déambulatoire, fut restaurée en 1872-1873 par l'architecte E. Chambert : cf. Daniel CAZES, « Travaux et restaurations à la cathédrale de Toulouse aux XIX^e et XX^e siècles », dans *M.S.A.M.F.*, t. XLIII, 1979-1980, p. 36 et pl. 1. n° 6.

faire une parabande... de la hauteur de quatre pams (0,89 m) avec « l'embasement et escoudière de pierre de taille accompagnée de ses consoles... pour supporter les principaux pilliers de la clôture qu'il convient y mettre dessus », les parties en pierre de taille étant décorées d'« architecture et ornement, et le reste de tuille taillée, le tout basté à chaux et sable... » Il devait enfin « fere la sacrestie de lad chapelle... composée d'une muraille qui prendra despuys la muraille des cloistres jusques à la porte de la sacristie de la paroisse... »

La même année, il s'était engagé à travailler au clocher de l'église de Rieumes, construite au siècle précédent. Une quittance du 30 juillet 1632 nous apprend, en effet, que « Guillaume Le Roy architecte à présent faisant sa demeure en cette ville (de Toulouse) a(vait) receu tout présentement du syndic, consuls et communauté de la ville de Rieumes... la somme de six cens livres en déduction et tant moins de la somme de Mil livres de la première paye contenue au bail à pris fait entre eulx passé le unzième juing dernier, retenu par M^e Jehan Squirollis, notaire dud. lieu, sur la construction du clocher de l'esglise ». Malheureusement le texte du contrat a été perdu, et il est difficile d'évaluer l'importance exacte de « la besogne » à faire à ce clocher octogonal, de type toulousain, qui fut d'ailleurs reconstruit à l'identique au XIX^e siècle. On sait seulement que, pour entreprendre les travaux, Guillaume Le Roy avait obtenu, le 27 juillet 1632, la caution de son père et celle du tailleur de pierre toulousain Didier Sansonnet (75).

En 1633, Guillaume Le Roy fut occupé par des chantiers privés. Ainsi le 29 avril il entreprit divers travaux dans la maison de Jean Fabre, marchand chandelier, rue de Pélardit; deux jours après il s'engageait à réaménager la demeure d'Isabeau de Fraxine, veuve de François de Caumels, « rue de la place Mage ». Le 8 juillet suivant, qualifié « d'architecte de la présent ville », il chargeait deux tailleurs de pierre toulousains d'achever une tâche qu'il avait commencée, et enfin le 13 décembre 1633, il sous-traitait à deux « travailleurs de Tholose... tout le torchis » qu'il s'était obligé de faire « au corps de devant de la maison du sieur Ricardi, avocat en la Cour », rue des Couteliers (76).

Après avoir proposé et, semble-t-il, obtenu en 1633 de réparer le clocher de l'église Saint-Sernin de Toulouse (77), Guillaume Le Roy se chargea, le 7 juillet 1634 de construire le « penne » du clocher de l'église de Beauzelle, village situé en bordure de la Garonne, à quelques kilomètres au nord-ouest de la ville (fig. 13). Le contrat stipulait que le mur pignon triangulaire à retraits, suivant un modèle traditionnel dans la région, serait bâti sur la maçonnerie existante, et percé de « deux ouyes... de dix pams de haut » et au-dessus « deux ouyes de largeur proportionnée ausd deux premières ». Après quoi, l'entrepreneur devait faire « la pointe dud clocher en pente et glassis suivant que l'œuvre le requiert, (et) au milieu de lad pointe fera une ouye pour y mettre un petit esquirol, le tout bâti de bonne tuille et mortier fait à chaux et sable ». En outre, il



FIG. 13. ÉGLISE DE BEAUZELLE (Haute-Garonne). Le clocher-mur.

75. A.D. Haute-Garonne, 3E.987, f^o 255 (quittance du 30 juillet 1632) et 3E.6977, f^o 466. L'église de Rieumes fut construite en 1527 par Louis Privat, cf. R. CORRAZE, « De quelques églises rurales et de leur état civil », dans *Revue historique de Toulouse*, 1938, p. 78, et J. COPPOLANI, « Les clochers toulousains », dans *M.S.A.M.F.*, t. XXXI, 1965, p. 63.

76. A.D. Haute-Garonne, 3E.646, f^o 480 v^o.

77. A.D. Haute-Garonne, 101 H 215. Le 5 novembre 1633, « le chapitre ne peult différer à faire réparer le clocher et il se présente pour faire lad réparation ung nommé Le Roy qui offre faire icelle moyennant la somme de 350 livres... Arresté qu'il sera parlé aud Le Roy avec lequel seront faites les conditions meilleures que se pourra... » Il semble donc que sa proposition fut agréée.



FIG. 14. TOULOUSE. PLAFOND DE L'ANCIEN HÔTEL DE CIRON (Chambre de Commerce). Décor peint vers 1648.

s'engageait à « recouvrir toute l'entière église, chapelles et sacristie » et à faire une tribune avec son échelle d'accès, ainsi qu'une « petite galerie de la longueur des ouyes pour commodier les cloches et servir au carrillonnement » avec au-dessus « un petit auban de bois » (78). Vers la même époque, il exécuta aussi des travaux à l'église de Lahas au diocèse de Lombez, dont il n'était pas entièrement payé en 1635 (79).

En 1637, Guillaume Le Roy est désigné, par un texte, comme « l'entrepreneur du bastiment que Monsieur de Ciron président en la Cour de Parlement fait fere en la rue de Rouaix ». Il s'agit de la construction de l'ancien l'hôtel, commencé par Jean-Baptiste de Ciron, dans des proportions bien plus modestes, qui fut, par la suite, remanié et considérablement agrandi pour devenir successivement en 1770 la résidence du premier président, puis de l'archevêque (1802-1906), et enfin le siège de la Chambre de Commerce de Toulouse (80). Pour exécuter cette commande, Guillaume Le Roy s'associa le 13 octobre 1637 avec Jean Deschamps, tailleur de pierre parisien, pour une année « durant laquelle toutes les besognes qu'ils entreprendront, soit de pierre de taille, maçonnerie et autres quelles que soient » seront prises en compte par moitié « et, pour raison de la besogne que led Le

Roy a entreprise de M. de Ciron, tout ce qui reste à fere d'icelle sera moicturière... », ce qui laisse entendre que l'ouvrage était déjà commencé. Quelques jours plus tard, le 23 octobre 1637, Guillaume Le Roy chargeait deux maçons toulousains, Étienne Espigat et Étienne Sanserre, de faire « tous les enlumisens et rebatemens, soit de mortier de terre ou de mortier franc à chaux et sable, de toutes les murailles du bastiment dud Seigneur de Ciron, sans qu'ils soient tenus de fournir rien que tant seulement leur main » (81). C'est cette demeure, englobée aujourd'hui dans les constructions ultérieures, que Jean Baptiste de Ciron fit décorer ensuite avec un soin particulier, à l'occasion de son mariage avec Diane de Maussac, en 1648, comme en témoigne encore le plafond à la française (fig. 14) dont les poutres sont ornées de rinceaux tenus par des *putti* et de cartouches encadrant des divinités de l'Olympe (82).

Après avoir bénéficié jusqu'à janvier 1638 de l'aide que son père lui avait apportée depuis « treize à quatorze mois » tant à Toulouse qu'en Gascogne, Guillaume Le Roy continuait à travailler en ville pour des particuliers. Ainsi le 20 février 1639, en qualité de « Mre architecte... entrepreneur de la besoigne (à) faire à la maison de M. Me Pierre de Valette, conseiller en la cour », il sous-traitait les travaux de maçonnerie à Jammot Jean et la charpenterie à Antoine Capéran, en fournissant à l'un et à l'autre les matériaux nécessaires aux travaux (83). Le 25 mars 1639, pour Messire François de la Claverie, sieur et baron de Soupetz, il s'engageait à entreprendre une tâche plus importante dans sa demeure sise « en Tholozé et rue tirant sur le pont de Tounis ». Il devait en effet « desmolir entièrement tout ledit corps de maison », puis le reconstruire « despuis ras de terre jusques à six canes de hauteur » (10,74 m), et au dessus « eslever la muraille pour y laisser ung grenier avec des arcades sur la rue », dispositions désignant les mirandes caractéristiques de l'architecture toulousaine de ce temps, prévues peut-être à la demande du client (84).

Quelques jours après cette commande, avait lieu à l'église de la Daurade, le 29 mars 1639, le baptême de « Jean, fils à Monsieur Guillaume Le Roy architecte de Tholose et à dam(oise)lle Nourichel mariés, rue des Lanterniers »,

78. A.D. Haute-Garonne, 3E.12576; V. ALLÈGRE, « Les clochers murs de la Haute-Garonne et des régions voisines », dans *Congrès National des Sociétés Savantes. Toulouse, 1971*, t. II, p. 85-102; J. COPPOLANI, « Les clochers murs du pays toulousain. Essai de classification », dans *M.S.A.M.F.*, t. XLVI, 1985-1986, p. 49 sq.

79. Arch. du Grand Séminaire d'Auch. Délibérations du chapitre de la cathédrale de Lombez (1629-1643), f° 274. Le 31 mai 1634, il chargeait aussi les maçons Jean Vacquiés et Jean Sarraute de voûter la cave de la maison des Srs Lagarde, place de La Trinité (A.D. Haute-Garonne, 3E.7513, f° 116).

80. F. GALABERT dans *M.S.A.M.F.*, t. XVII, 1914; J. CHALANDE, *op. cit.*, II, notice 261, p. 114 sq.

81. A.D. Haute-Garonne, 3E.4140 (13 octobre 1637) et 3E.5508 (23 octobre 1637).

82. Ce plafond peint fut découvert en 1951, cf. P. MESPLÉ, « Le plafond du Président de Ciron », et M. CAILLET, « Les familles de Ciron et de Baderon de Maussac », dans *L'Auta*, n° 220, 1952, p. 34; R. MESURET, *Évocation du Vieux Toulouse*, 1960, p. 201.

83. A.D. Haute-Garonne, 3E.4419, f° 54, 55, et 81.

84. A.D. Haute-Garonne, 3E.6171, f° 53. Cette maison citée par J. CHALANDE, *op. cit.*, I, p. 108, a été démolie depuis.

l'enfant ayant pour parrain Jean Rousseau, l'un des entrepreneurs du pont (85). Le mois suivant, Guillaume Le Roy chargeait le maçon Jean Mespoul jeune de hausser les cheminées de la maison du Sr Mestre et le 7 mai de la même année il entreprenait diverses réparations à la maison de Claude Dubort « escollier » située « au coin appelé de Malcousinat », dont il se déclarait payé le 8 juin 1639 (86). Après cette date, Guillaume Le Roy dut quitter Toulouse pour Narbonne où sa présence est signalée, et l'on sait qu'il mourut avant le début de septembre 1640 (87).

La deuxième part du consortium, Rémy Collin et ses représentants

Rémy Collin (vers 1560-1631)

Lorsque se tint en 1615 l'adjudication des arches du pont de Toulouse, Rémy Collin était le plus réputé des membres du consortium (88). Connu déjà par ses travaux au Louvre et au château de Montceaux, son principal titre de gloire était l'importante part qu'il avait prise, sous le règne d'Henri IV, à la construction de nombreux ouvrages au château de Fontainebleau, entre 1600 et 1609, et notamment l'ensemble des bâtiments de la cour des Offices. À Paris, il fut également consulté pour les travaux de la ville (89) et il construisit le couvent et l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré (1600-1608, à l'exception de la façade de l'église), sans compter les autres chantiers entrepris en province, comme à Vallery, où il travailla à l'église et au château, déployant ainsi une activité considérable. On comprend aisément que lorsqu'il fut question, le 22 avril 1616, de participer effectivement aux travaux du pont de Toulouse, Rémy Collin ait désigné Pasquier Delisle pour le remplacer, car il ne pouvait lui-même demeurer pendant de longues périodes sur un chantier aussi éloigné. D'autant plus que le 9 novembre suivant, il fut appelé à succéder à Louis Marchant comme Maître général des œuvres de maçonnerie des bâtiments du roi, charge qui lui imposa de nouvelles missions. Cependant, on sait que dès l'annonce de la découverte de la fente de la 5^e pile du pont, Rémy Collin se rendit à Toulouse, de la fin février à avril 1619, pour examiner l'importance des dommages et décider des mesures à prendre pour la continuation du chantier (90).

Dans les années suivantes, au cours desquelles la construction des arches du pont neuf fut interrompue, Rémy Collin ne revint pas à Toulouse. Il était occupé alors à l'examen de divers ouvrages, comme ceux du canal de la Loire à la Seine, et ceux de la rivière de Vesle, et à débattre de la construction du pont de Rouen (1621-1622). Après avoir présenté son projet pour la reconstruction du pont au Change (1621) (91), il se chargeait, comme entrepreneur, de la construction de trente-deux maisons sur le pont Saint-Michel (1623), avant de s'engager en 1624 à achever la grande salle du Palais de Justice de Paris, commencée jadis par Salomon de Brosse.

Aussi, c'est seulement en 1625 que Rémy Collin revint à Toulouse pour participer le 6 juin à la grande réunion tenue par les Commissaires de l'œuvre, avec l'architecte Jacques Le Mercier et tous les entrepreneurs, lors de la reprise des travaux du pont (92). Durant ce second séjour toulousain, Rémy Collin fut aussi appelé comme expert dans l'affaire de la sécularisation de l'abbaye Saint-Pierre de Moissac, qui avait été accordée en 1618 par le pape Paul V. Cette décision suscita, entre l'ordre de Cluny et la communauté de Moissac, un procès devant le Conseil du roi qui ordonna, par arrêt du 6 juin 1625, de dresser l'état des lieux de l'abbaye. Le commissaire enquêteur arrivé à Moissac en juillet 1625 retint pour experts Rémy Collin pour l'Ordre de Cluny et Pierre Monge, « maître-architecte à Toulouse », pour la partie adverse. Tous deux prêtèrent serment à Moissac le 8 août 1625. Rémy Collin fut chargé de faire le rapport, et de dresser avec l'autre expert « un plan figuratif des bâtiments de l'abbaye ». Cette tâche les

85. A.M. Toulouse, G.G. 96. Baptêmes, paroisse de la Daurade, f° 67.

86. A.D. Haute-Garonne, 3E.300, f° 99 où il est dit « Mre esculteur et architecte de Thle », et 3E. 6359, f° 141.

87. A.D. Haute-Garonne, 3E.1724. Cet acte du 15 mars 1646 mentionne que Guillaume Le Roy avait fait une reconnaissance de 1 000 livres à sa veuve à Narbonne, « peu avant son décès ». On apprend que ce décès fut antérieur au 11 septembre 1640 grâce à un document passé à Paris à cette date, citant le « deffunct Guillaume Le Roy » (A.N., M. C. Étude XCI-248).

88. Sur Rémy Collin, cf. E. J. CIPRUT, « Documents inédits sur quelques châteaux de l'Île de France », dans *Paris et Île de France*, 1965-1966, p. 143 sq.; F. BOUDON, et J. BLÉCON, *Le château de Fontainebleau de François I^{er} à Henri IV. Les bâtiments et leurs fonctions*, 1998.

89. *Registre des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. XV (1610-1614), p. 172, 402, 416. Rémy Collin fut consulté pour la rédaction du devis de l'aqueduc des eaux de Rungis, comme Thomas Francine, et Jean Gobelin. Ce dernier succéda à son beau-père Jean Coing, dans l'entreprise à laquelle participèrent également les Boulet.

90. A.M. Toulouse, DD.194. Les livres de comptes citent Rémy Collin parmi les bénéficiaires de mandements de paiements en février et avril 1619.

91. Auguste POIRSON, *Histoire du règne de Henri IV*, t. III, 1865, p. 433 sq. Un arrêt du Conseil du 6 février 1620 ordonna l'expertise par Rémy Collin des ouvrages sur la Vesle dont il dressa procès-verbal (A.N. E 72.c. f° 270); et pour le contrat des maisons du pont Saint-Michel, le 23 mars 1623, A.N. M. C. Étude X-49.

92. Cf. Jacques LE MERCIER, *art. cit.*, dans *M.S.A.M.F.*, t. LXI, 2001, p. 142.

occupa jusqu'à la fin du mois, puisque Rémy Collin toucha 180 livres pour les vingt jours qu'il avait employés à cette mission (93).

Le 3 novembre 1625, sur le point de partir de Toulouse, Rémy Collin déclarait que « pour le bien de ses affaires et pour ne pouvoir vaquer actuellement à lad'entreprise, attendu que l'exercice de sa charge l'oblige à résider près de Sa Majesté », il constituait « son procureur espécial et général Me Robert Jamin » pour le remplacer sur le chantier (94). Il ne se désintéressait pas pour autant de l'entreprise, puisque le 26 août 1626 il rachetait la part de Nicolas Dufresne, ce qui lui permit de posséder 40 % des avoirs du consortium.

On sait que Rémy Collin mourut avant le 31 décembre 1631 dans sa maison de la rue Saint-Sauveur à Paris, car à cette date, sa veuve Clémence Chandelier cédait à Claude Monnard la charge de juré du roi qu'il avait exercée durant trente années (95).

Pasquier Delisle (....-1638)

Pasquier Delisle, maître maçon, demeurant rue de la Verrerie, appartenait à une lignée de maçons parisiens qui travaillèrent notamment à la construction de l'église Saint-Eustache (96). Il était connu pour sa science dans « l'art du trait » selon un passage souvent cité du livre de Sauval lui attribuant la tribune de l'église Saint-Jean-en-Grève, célèbre ouvrage de stéréotomie dont la date précise reste inconnue (97). Aussi peut-on attacher du prix aux renseignements datés qui concernent la participation de Pasquier Delisle à la construction du pont de Toulouse.

On se souvient que Pasquier Delisle avait été le premier intervenant, le 1^{er} février 1615, lors de l'adjudication des ouvrages du pont neuf de Toulouse. Peut être agissait-il déjà pour le compte de Rémy Collin. Bien qu'il ne figurât point parmi les associés, il fut très rapidement mêlé à l'activité du consortium, puisque dès le 22 avril suivant, Rémy Collin lui donnait une procuration générale pour le remplacer sur le chantier.

Pasquier Delisle était arrivé à Toulouse avant le 25 novembre 1616, date à laquelle il passa contrat avec deux maçons toulousains. Sa présence est attestée ensuite dans les achats de matériaux et dans les comptes des années pendant lesquelles furent construites les quatre premières arches. En janvier 1617, il reçut une procuration temporaire de François Boulet « pour régir et gouverner les affaires dud pont » durant son absence. En 1618, Pasquier Delisle a figuré en permanence dans les comptes et les contrats. En 1619, il est mentionné en janvier et en mai, puis de juillet à décembre, et signalé encore en janvier 1620 (98).

La découverte de la fissure de la 5^e pile interrompit la construction des arches et entraîna une réorganisation du chantier vers d'autres tâches. Pasquier Delisle en profita pour revenir à Paris, où on le retrouve en 1623 travaillant de nouveau avec Rémy Collin. Ce dernier, qui s'était chargé de bâtir les trente-deux maisons prévues sur le Pont Saint-Michel, l'associa le 1^{er} avril 1623 pour moitié dans cette entreprise avec deux autres maçons parisiens (99).

À l'époque de la reprise des travaux du pont, Pasquier Delisle vint prendre la relève de Rémy Collin sur le chantier, où sa présence est signalée en novembre 1626, et de juillet à novembre 1627, pendant la construction des dernières arches. Dès qu'elles furent terminées, il quitta Toulouse, vers juin 1628 (100).

Après le décès de Rémy Collin, ses héritiers désignèrent en octobre 1632 Pasquier Delisle pour être leur procureur. En leur nom, il signa à Toulouse avec les autres entrepreneurs la convention du 11 novembre 1632 qui confiait à Jean Caillon l'achèvement des travaux du pont neuf. Cependant il demeura quelques mois encore à Toulouse, jusqu'au règlement tardif des comptes avec les associés. C'est pourquoi le 15 mars 1633, il demandait de les clore au plus tôt, se disant « pressé de s'en aller dans la ville de Paris » (101).

93. A. LAGRÈZE-FOSSAT, *Études historiques sur Moissac*, t. IV, 1940, p. 56-61. Pierre Monge toucha 154 livres pour 22 jours de vacations y compris le travail fait à Toulouse pour légènder le plan et pour le rapporter à Moissac.

94. A.M. Toulouse, DD.203.

95. M.-A. FLEURY, dans *Documents inédits, XVI^e-XVII^e siècles*, avril-mai 1965, p. 27.

96. Sur Nicolas Delisle et son fils Gilles, actifs à la fin du siècle, cf. C. GRODECKI, *Documents du Minutier central des Notaires de Paris. Histoire de l'art au XVI^e siècle*, t. I, 1985, p. 181.

97. J.-M. PÉROUSE DE MONTCLOS, *op. cit.* p. 302.

98. A.D. Haute-Garonne, 3E.3048 et 3049.

99. A.N., M. C. Étude X-50. Contrat d'association de Rémy Collin avec Pasquier Delisle, Jean Notin et Étienne Goussault, maîtres maçons de Paris, qui fait référence au contrat du 23 mars 1623 passé par Collin.

100. A.M. Toulouse, DD.194. En effet, le 11 juillet 1628, c'est Nicolas Collin « agissant comme fils et procureur de Sieur Rémy Collin » qui signe à sa place une quittance de 3 000 livres.

101. A.D. Haute-Garonne, 3E.1 658.

Effectivement, Pasquier Delisle reprit ses activités à Paris, où il devait décéder en 1638, comme l'indique une quittance du 28 septembre de cette même année par laquelle sa veuve Catherine Baullery donne quittance du paiement des travaux qu'il avait faits à une maison située rue Monceau-Saint Gervais (102).

Robert Jamin

Robert Jamin, « commis par le Roy au conterolle général des bastimens de Sa Majesté en son château de Fontainebleau » était sans doute un proche parent de Gratieux et de François Jamin, qui y travaillèrent aussi. Robert Jamin ne fut qu'un remplaçant épisodique de Rémy Collin qui le chargea le 3 novembre 1625 de s'occuper du chantier aux « mesmes appointemens » dont lui-même « pourroit jouir comme associé s'il résidoit actuellement à l'œuvre dud pont » (103).

L'année suivante, Rémy Collin, alors à Paris, donna une nouvelle procuration générale le 13 mai 1626 à Robert Jamin « de présent en la ville de Tholose, logé avec Martin Bouillet et Caillon... » pour le remplacer « à l'entreprise du bastardeau et réparations que lesd Bouillet et Caillon sont obligés faire pour restablir le cinquième pillier » (104). En juillet 1626, Robert Jamin était encore à Toulouse, où il donna quittance d'un versement de 16000 livres. Mais dès le 5 novembre suivant, il avait cédé sa place à Pasquier Delisle, revenu sur le chantier.

La troisième part du consortium, la famille Bouillet

La troisième part de l'entreprise était revenue à Jacques Bouillet, qui appartenait à une famille d'actifs constructeurs parisiens, qui se prêtaient main-forte pour entreprendre ensemble des tâches qu'ils n'auraient pu assumer séparément. Ce fut le cas précisément pour le chantier du pont neuf de Toulouse.

Martin Bouillet (vers 1560-6 juin 1630)

Le nom de Bouillet est passé à la postérité pour avoir été celui du maçon qui s'était jugé capable d'achever le célèbre escalier du Palais des Tuileries, que Philibert Delorme avait conçu d'une façon si hardie qu'« après sa mort pas un Architecte du Royaume, ni Géomètre n'osa le continuer. Bouillet maître maçon fut le seul qui se vanta d'avoir trouvé le trait du deffunt ; sur cela Henri IV lui en ayant abandonné la conduite, tout ce qu'il a fait a été de finir de mauvaise grâce le miracle de la coupe des pierres » (105). En dépit de ce sévère jugement de Sauval, nombreux furent les travaux qui lui furent confiés sur les chantiers du roi et ceux de la ville de Paris.

De son mariage avec Catherine David, naquirent dans leur maison de la rue Chapon neuf enfants au moins, parmi lesquels trois garçons, Jacques, François et un autre François dit le jeune, qui seront appelés, comme lui-même, à travailler à tour de rôle sur le chantier du pont de Toulouse (106).

S'il laissa, en 1615, son fils aîné Jacques s'engager comme l'un des entrepreneurs du pont de Toulouse, Martin Bouillet fut cependant associé à l'entreprise dès le 1^{er} avril 1617. C'est à ce titre que quatre ans plus tard, le 5 août 1621, il déclara aux membres du consortium qu'il prenait la place de son fils décédé (107). Cependant, en raison de la stagnation du chantier, il se fit représenter par Marcel Le Roy, ce qui lui permit de rester à Paris dans les années suivantes. En effet, Martin Bouillet ne se rendit à Toulouse qu'en juin 1625, lors de la reprise des travaux. Parmi les ouvrages à entreprendre alors figurait la réparation de la fente de la 5^e pile pour laquelle Jacques Le Mercier avait fait le devis. Lors de l'adjudication en janvier 1626, les maçons toulousains ayant déclaré ne rien entendre aux

102. A.N., M. C. Étude XXVI-63. Son épouse Catherine était la fille de Nicolas Baullery, peintre fort estimé de son temps. La cathédrale de Toulouse conserve une importante *Adoration des Bergers*, seule toile connue signée de lui, avec le blason du commanditaire, appartenant à la famille de Bertier, peut-être Jean-Louis de Bertier, prévôt du chapitre.

103. A.M. Toulouse, DD.203.

104. A.N., M. C. Étude X-58, et pour la quittance de 1626, A.M. Toulouse, DD.194.

105. H. SAUVAL, t. II, p. 54, cf. J.-P. BABELON, « Les travaux d'Henri IV au Louvre et aux Tuileries », dans *Paris et Île-de-France*, t. 29 (1978), p. 68.

106. A.N., M. C. Étude XXXIX-59. Inventaire de Catherine David, 6 mai 1627, f^o 135, où (sans compter Jacques Bouillet, déjà décédé à cette date) sont cités « Alix, Françoise, François Bouillet l'aîné, François le jeune, Jacqueline, Marie, Geneviève et Catherine Bouillet, frères et sœurs, enfans dud Martin Bouillet et de lad deffuncte David ».

107. A.N., M. C. Étude X-44.

termes de la besogne, Martin Boulet et Jean Caillon proposèrent de l'entreprendre, ce qui leur fut accordé à l'amiable. Ils passèrent contrat le 17 mars 1626, pour la réparation de la 5^e pile (108) et furent occupés à cette tâche jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Le 30 octobre 1626, Martin Boulet « étant sur le point de son départ de cette ville pour s'en aller à Paris » donna procuration au dernier de ses fils, « François Boulet le jeune... de présent employé aud ouvrage », où il devait demeurer (109).

Quelques mois suivant son retour à Paris, la vie de Martin Boulet fut endeuillée le 9 mars 1627 par le décès de son épouse Catherine David (110). Peu après, il louait une partie de la maison familiale à son second fils François. C'est là que trois ans plus tard, « gisant au lict malade en sa maison rue Chapon », il fit un codicille le 23 avril 1630 et qu'il décéda le jeudi 6 juin suivant. L'inventaire de ses biens, parmi lesquels figurent des tableaux, des gravures et des livres d'architecture, porte témoignage de la culture artistique du vieux maître maçon parisien (111).

Jacques Boulet (1584-1621)

Fils aîné de Martin, Jacques Boulet fut baptisé le 29 juillet 1584, à l'église Saint-Eustache à Paris (112). Dès 1603, il est qualifié de « maître masson », dix ans plus tard il porte le titre d'« architecte du roi ». Peu après, il s'associe le 6 mars 1614 avec son frère François, pour les travaux à faire à l'Hôtel d'Épernon à Paris, et aux fontaines de Rungis.

On sait qu'après avoir participé à l'adjudication des ouvrages du pont de Toulouse, il devint entrepreneur en titre dans le consortium auquel les travaux furent confiés le 31 mars 1615. Comme il préférerait se consacrer aux chantiers de la région parisienne, il désigna, le 22 avril 1616, François son frère puîné, pour le remplacer à Toulouse, et l'associa dès l'année suivante à l'entreprise (113).

Aussi Jacques Boulet n'apparaît-il qu'en février 1619 sur le chantier du pont de Toulouse, où le 19 du même mois il découvre, avec le jeune François Mansart, la fente de la 5^e pile. Il participe avec lui aux vérifications confiées par les Commissaires de l'œuvre à leurs experts, Pierre Souffron et Dominique Capmartin, qui conseillèrent d'ajourner la construction des autres arches. Après un séjour à Paris en juin 1619, Jacques Boulet revient en juillet 1620 à Toulouse, où il retrouve François Mansart sur le chantier du pont. Le 2 septembre 1620, tous deux commencent à faire démolir l'ancienne arche du côté de la rive droite, lorsque Pierre Souffron, qui l'avait jadis construite, les requiert d'arrêter la démolition qui portait préjudice à ses intérêts. Peu après les Capitouls alertés à leur tour envoient les soldats du guet pour conduire les deux entrepreneurs aux prisons du Capitole, dont ils furent ensuite relaxés. Mais tandis que le jeune Mansart demeurait sur place, Jacques Boulet quittait sans plus tarder Toulouse, où le 4 octobre 1620 son frère François l'avait déjà remplacé (114).

Moins d'un an après son retour à Paris, Jacques Boulet était décédé, comme l'indique l'acte du 5 août 1621, par lequel Martin Boulet déclara aux associés qu'il prenait la place de son fils.

François Boulet (vers 1587-1632)

François Boulet, en qualité de procureur de son frère aîné, fut le premier de la famille à travailler sur le chantier du pont de Toulouse, où sa présence est signalée en octobre 1616.

L'année suivante, les Religieuses Clarisses du faubourg Saint Cyprien, dites aussi les Religieuses de la Porte, en raison de la situation de leur couvent, lui confient le projet d'agrandir leur église, comme l'indique le contrat qu'elles passèrent le 19 août 1617 avec Didier Sansonnet, « m^e masson de Tholose », pour qu'il effectue les travaux selon le plan « dressé par le Sr François Boulet architecte du Roy et l'un des entrepreneurs du pont de Tholose » (115). Cette église, qui avait appartenu jadis à des Bénédictines, avait été donnée en 1464 aux Religieuses du Tiers Ordre de Saint-François ; Guillaume Catel précisait qu'elle avait « été agrandie, ensemble la tribune, depuis dix ou douze ans » (116).

108. Sur la réparation de la 5^e pile, cf. *M.S.A.M.F.*, t. LXI, 2001, art. cit., p. 142-143.

109. A.M. Toulouse, DD.156 et DD.194, quittance du 5 novembre 1626 montrant qu'il était encore à Toulouse.

110. A.N., M. C. Étude XXXIX-59.

111. A.N., M. C. Étude LXXXVIII-70 et Étude XXXIX-62 pour l'inventaire du 29 juin 1630, analysé par J.-P. Babelon, dans *Paris et Île de France*, t. 29, 1978, art. cit., p. 70.

112. B.N.F., Ms nouv. acq. fr. 12056.

113. A.N., M. C. Étude XXXIX-49.

114. Cf. Jacques Le Mercier, *art. cit.* dans *M.S.A.M.F.*, t. LXI, 2001, p. 140, et François Mansart à Toulouse, *art. cit.*, p. 463.

115. A.D. Haute-Garonne, 3E.2277.

116. Guillaume CATEL, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, 1633, p. 149 ; P. AGATHANGE, *Le monastère des Clarisses du faubourg Saint-cyprien de Toulouse (11516-1840)*, 1957, p. 22. L'église fut détruite par un incendie vers 1904.

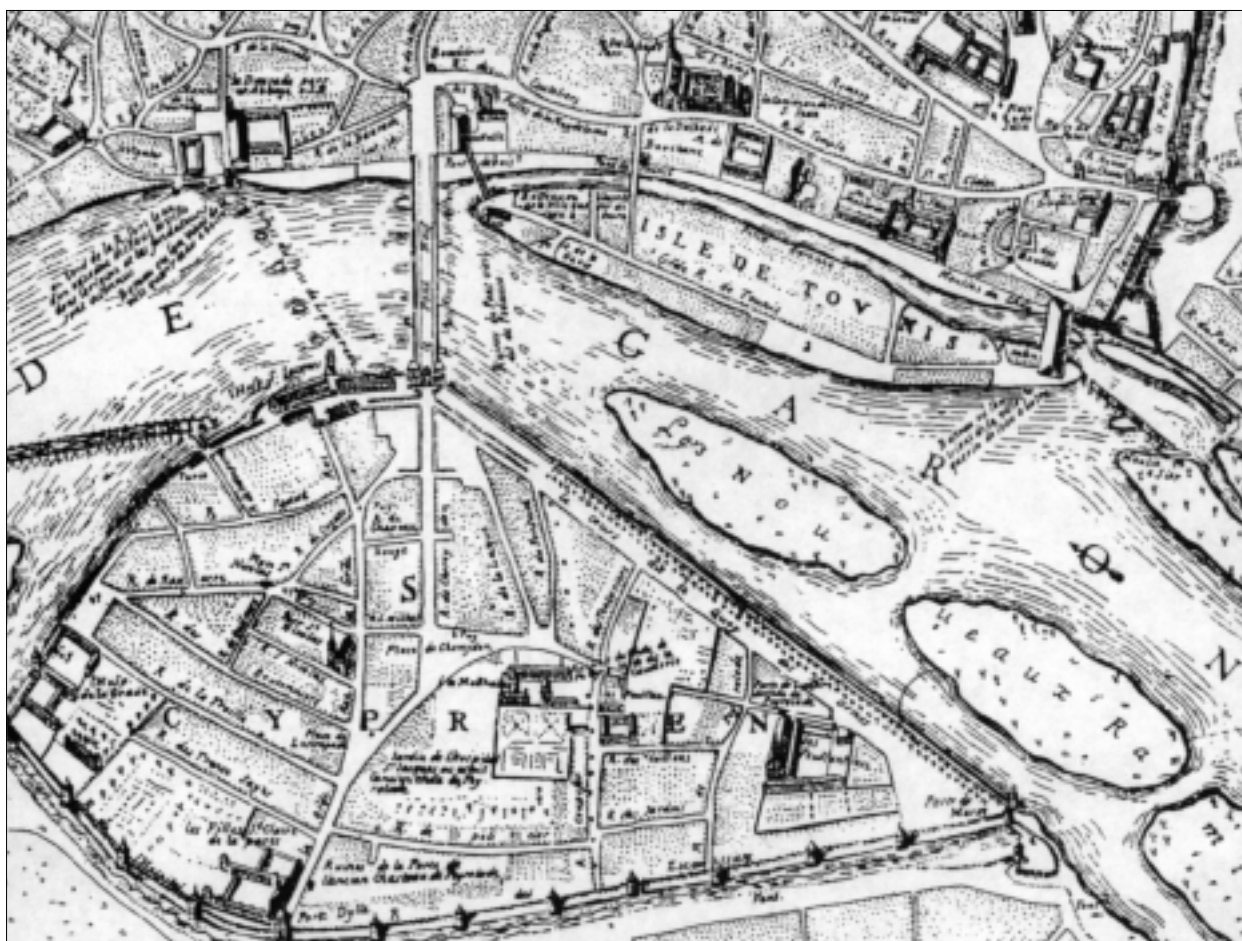


FIG. 15. TOULOUSE. LE FAUBOURG SAINT-CYPRIEN (détail du plan Jouvin de Rochefort, 1678).

On voit en bas, le Couvent des « Filles Sainte Claire de la porte », près des remparts, puis sur la droite la porte de Muret à laquelle aboutit le quai dit « quai des Ormes » au-devant duquel se formaient « les nouveaux ramiers ».

Sur la Garonne figurent les « ruines du pont de la Daurade » et le « Pont Neuf » avec sa descente conduisant droit à la place du Chayredon.

Ce témoignage est confirmé par le bail à besogne indiquant que l'église mesurant dix cannes de long sur quatre cannes et demi de large (17,96 m sur 8,08 m) serait portée « pour la perfection » à la longueur de dix huit cannes, et six et demi en largeur « suivant le plain dessaing qui a esté fait » (32,32 m sur 11,67 m). Pour cela, il fallait « foulher jusques à vif fondz les fondations » des murs, des pignons, et du mur de refend « qui servira pour faire une arcade portant la grand' grille qui est sur la tribune desd Religieuses ». Didier Sansonnet s'était associé avec Raymond Estienne pour exécuter ces travaux, mais ils prirent du retard. Le syndic des religieuses leur rappelait le 9 avril 1618 qu'ils n'avaient pas terminé « la voûte et cintre qu'ils sont tenus fere pour pourter la grilhe » du chœur des religieuses et les requérait « d'achever promptement led cintre » (117) (fig. 15).

En janvier 1618, François Boulet se rendit en Avignon pour recevoir la cession de la part de François Montet, qui se retirait du consortium. Le 10 mars suivant il dut aller à Pézénas au sujet des travaux à faire « au pont de Pontignac » (118). Remplacé sur le chantier par son frère de février 1619 à septembre 1620, il revint de nouveau à

117. A.D. Haute Garonne, 3E.3050 et 3E.3190. Les entrepreneurs furent totalement payés et le contrat annulé en 1627.

118. A.D. Haute-Garonne, C.2296. S'agit-il, en raison d'une faute de rédaction, du pont de Montagnac, pour lequel les États de Languedoc avaient décidé récemment d'affecter la somme de 12000 livres à sa réparation ?

Toulouse d'octobre 1620 au 3 janvier 1621, date à laquelle il s'apprêtait à quitter la ville, avec François Mansart et Louis Serpe.

Dès lors, en raison du ralentissement puis de l'arrêt des travaux du pont de Toulouse, François Boulet résida plus longuement à Paris, logeant rue Montorgueil. C'est alors qu'il passa contrat le 24 mai 1621 avec Salomon de Caux pour entreprendre, moyennant la somme de 6000 livres, les « ouvrages de maçonnerie et pierre de taille qu'il convient faire de neuf pour la construction d'un pavillon que Monsieur de Caux, Ingénieur du Roy désire faire faire en l'Isle Nre Dame à Paris... suivant les plans et eslevations des dessains que, pour ce, en ont esté faiz ». Le bâtiment devait mesurer 8 toises de long sur 6 de large (15,59 m x 11,69 m) et 6 toises 2 pieds de haut à l'entablement (12,23 m) et il devait être achevé « avant le dernier jour de septembre prochain » (119). Dans les années suivantes, François Boulet travailla au château de Berny (1623-1627) et à la façade de l'église des Feuillants (1624) sous les ordres de François Mansart. En 1624, avec son père, il travailla aussi à l'hôtel d'Angoulême, pour Charles de Valois (120). Enfin, le 19 juin 1627 son père lui accorda en location une partie de la maison familiale de la rue Chapon, où il revint habiter (121).

Après le décès de son père, François Boulet fut choisi par les cohéritiers le 4 juillet 1631 pour recouvrer les sommes dues à la succession et, parmi d'autres, celles concernant le chantier du pont. Mais empêché, sans doute pour raison de santé, il donna le 13 mars 1632 procuration à son neveu Jacques Robelin, pour se rendre à Toulouse à sa place (122).

Il ne devait survivre que quelques mois à cet acte. On sait en effet que le 17 juillet 1632 eurent lieu à Paris les obsèques de « François Boulet, architecte du roi, et juré des œuvres de maçonnerie, bourgeois de Paris, âgé de 45 ans environ, pris en sa maison rue Chapon et inhumé dans l'église Saint Nicolas des Champs » (123). Deux jours après on procédait à l'inventaire de ses biens, à la requête de sa veuve Marie Vinot.

Le 19 mai 1634 sa veuve se désistait de l'association à laquelle avait adhéré jadis son mari pour faire le piédestal du « cheval de bronze » du pont neuf de Paris, et trois ans plus tard elle se remariait avec Claude Monnard, juré du roi et architecte de ses bâtiments (124).

François Boulet « le jeune » (....-vers 1629 ?)

On a vu comment après la mort de Jacques son fils aîné, Martin Boulet vint travailler sur le chantier de Toulouse en juin 1625. Il n'avait pas tardé pas à y appeler aussi le dernier de ses fils, François « le jeune » (125).

Un document provenant des archives de l'œuvre du pont (126) nous fait connaître que le 30 octobre 1626, Martin Boulet « étant sur le point de son despart de ceste ville pour s'en aller à Paris, « afin... que François Boulet le jeune son filz, quy est de présent employé audit ouvrage, soit de tant plus affectionné à icelluy » le subroge pour un tiers de sa part au consortium, et le constitue son procureur « pour agir, traicter et négossier audit ouvrage de mesme que led sieur constituant feroit sy présant y estoit, et par espécial prendre et retirer pour son entretenement durant l'absence d'icelluy sieur constituant les mesmes appointementantz dont il pourroit jouir s'il résidait actuelement aud œuvre, ainsi qu'en jouissent de présent les autres associés ».

Au cours des années suivantes, on peut suivre l'activité de « François le jeune » sur le chantier grâce aux quittances correspondant à divers paiements effectués par le Trésorier du pont entre novembre 1626 et juillet 1628. Il a participé durant cette période à la réparation de la 5^e pile du pont et la construction des trois dernières arches du côté de la ville. La dernière quittance qu'il signa à Toulouse date du 11 juillet 1628. Deux ans plus tard, son nom n'est plus cité dans l'inventaire après décès de son père le 29 juin 1630 (127). C'est donc vers 1629 qu'on peut fixer approximativement sa disparition.

119. A.N. M.C. LXX, 85.

120. Cf. CIPRUT, *art. cit.*, et A. GADY, *La rue des Francs Bourgeois*, Paris, 1992, p. 73.

121. A.N., M. C. Étude XXIV-319 (13 janvier 1627) et Étude XXXIX-59 (19 juin 1627).

122. A.N., M. C. Étude XXXIX-64 (1631) et Étude XXXIX.-64 (13 mars 1632).

123. B.N.F., ms nouv. acq. fr. 12056. Saint-Nicolas-des-Champs.

124. A.N., M. C. Étude XXIV-340, 19 mai 1634, et mariage du 15 octobre 1637.

125. A.N., M. C. Étude XXXIX-59, f° 135 v° Le nom de François le jeune figure dans la liste des 9 enfants que donna Catherine David à Martin Boulet (inventaire après décès de Catherine David).

126. A.M. Toulouse, DD.156.

127. A.N., M. C. Étude XXXIX-62, inventaire du 29 juin 1630.

Jacques Robelin (1606-1677)

Ce maître maçon parisien appartenait, par chacun de ses parents, à deux vieilles familles du métier, puisqu'il était fils de Jonas Robelin et d'Alix, la fille de Martin Boulet (128). On a vu comment son oncle François Boulet « l'aîné », après son retour à Paris, l'avait choisi pour le remplacer (129).

Le 26 octobre 1632 à Toulouse, Jacques Robelin rappelait à ses associés qu'il était « arrivé de la ville de Paris le sabmedy passé vingt troisieme dud mois avec une procuration expresse que luy a esté faicte pour représenter aud ouvrage les enfans et herettiers de feu Martin Boulet affin d'estre receu aud ouvrage et societé à la place desd constituants » ce qui fut accepté (130). À ce titre il signa le 11 novembre 1632 la convention des entrepreneurs chargeant Jean Caillon d'achever les ouvrages du pont de Toulouse. À la suite de cet accord, Jacques Robelin fut occupé à arrêter les comptes avec les associés, opération laborieuse qui nécessita l'arbitrage de la Commission de l'œuvre le 22 mars 1633 (131). La sentence obtenue, Jacques Robelin vint reprendre ses activités à Paris, où on le retrouve trois ans plus tard, travaillant à l'Hôtel d'Effiat, l'année même de son mariage avec Marguerite Mouflart (1636). Ensuite, il poursuivit sa carrière à Bordeaux, où en 1656 il travaillait au Château Trompette et à l'Hôpital de la Manufacture. C'est près de la même ville, à Bassens, qu'il devait décéder en 1677 (132).

*La quatrième part du consortium, François Montet et ses remplaçants**François Montet*

La quatrième part de l'entreprise du pont échut à François Montet, maître maçon et architecte demeurant à Salon-de-Provence. Déjà adjudicataire des travaux à faire au pont d'Avignon, dont quatre arches s'étaient écroulées depuis plus d'une décennie, il se trouvait à Paris, lorsque eut lieu en février 1615 l'adjudication des travaux du pont de Toulouse. Il accepta alors d'être associé à Marcel Le Roy, Rémy Collin et Jacques Boulet, et c'est en cette qualité qu'il figura dans le contrat passé le 31 mars 1615 avec le consortium. Il était encore à Paris quand il désigna le 22 avril 1616 Nicolas Dufresne pour le remplacer (133).

L'adhésion de François Montet au consortium du pont de Toulouse fut purement occasionnelle, car (on l'apprendra plus tard) il s'était défait dès 1616 des deux tiers de sa part et, en 1617, ses associés lui réclamaient encore de verser sa contribution financière aux ouvrages en cours. Il ne participa jamais à la conduite du chantier. D'ailleurs il s'en préoccupait si peu que le 10 janvier 1618, devant un notaire d'Avignon, il décidait de céder le dernier tiers qui lui restait à Rémy Collin et à Jacques Boulet. Il reconnaissait dans cet acte qu'il avait déjà associé Nicolas Dufresne et Nicolas Caillon « chacung pour ung tiers sur lad. Cinquième partie par promesse privée entre eux passée » (134). Comme cette cession pouvait générer des litiges, il obtint de François Boulet la promesse de le garantir contre les recours éventuels de Nicolas Dufresne qui fut le plus persévérant des deux remplaçants parisiens qu'il avait choisis.

Nicolas Caillon

On se souvient que ce maître maçon parisien, demeurant rue Saint Honoré, avait soumissionné le 10 février 1615 à l'adjudication des ouvrages du pont de Toulouse, sans succès. Cependant il put participer aux travaux, grâce à une procuration du 27 juillet 1616 faite en sa faveur par Nicolas Dufresne, pour le remplacer sur le chantier (135). Nicolas Caillon reconnaissait le 19 janvier 1617 avoir reçu des entrepreneurs la somme de 1 000 livres pour ses gages, et dans les comptes du Trésoriers de l'œuvre, il est substitué à Dufresne plusieurs fois durant cette année. Cependant il semble avoir outrepassé le rôle qui lui était dévolu, car le 19 octobre 1617 les entrepreneurs lui rappelaient qu'il avait

128. Sur les Robelin, cf. Hauteceur, *op. cit.*, p. 46; J.-P. BABELON, *op. cit.*, p. 276. Jonas Robelin travailla pour Sully à Henrichemont (R. COOPE et C. GRODECKI, « La création d'Henrichemont », dans *Cahiers d'archéologie du Berry*, n° 41, 1975).

129. A.N., M. C. Étude XXXIX-64. Cette procuration fut confirmée par ses héritiers le 2 octobre 1632.

130. A.D. Haute-Garonne, 3E.1655.

131. A.M. Toulouse, DD.197.

132. Paul ROUDIÉ, « Documents concernant l'architecture du XVII^e siècle à Bordeaux », dans *B.S.H.A.F.*, 1965, p. 82-84.

133. A.N., M. C. Étude X-29.

134. A.D. Vaucluse, 3E.9 (1)-1836 (P. Rigaud not.).

135. A.D. Haute-Garonne, 3E.3048.

été « commis pour appareilleur aud pont » aux gages de 600 livres par an, et qu'il devait travailler « à lad œuvre en qualité d'appareilleur sans se mesler d'autre chose ». Cette réquisition, suivie de deux autres, aboutit enfin, le 30 octobre suivant, à un accord entre les entrepreneurs et Nicolas Caillon qui consentit à « se despart(ir) entièrement... tant de lad qualité d'appareilleur que de procureur de Nicolas Dufresne » moyennant la somme de 400 livres « oultre et par dessus ses gaiges » (136). Sa participation au chantier toulousain ne dut pas, dès lors, excéder cette date, et on le retrouve le 22 octobre 1618 à Paris, où trois maçons lui promettent de travailler à un bâtiment qu'il devait construire au faubourg Saint-Martin (137).

Nicolas Dufresne

Bien au contraire, Nicolas Dufresne a travaillé assidûment au pont neuf de Toulouse, où il a participé aux premiers travaux destinés à augmenter l'emprise de la culée de la rive gauche. Ayant reçu procuration de Montet le 22 avril 1616 (138), il arriva à Toulouse dès le mois de mai, et le 3 juin il se préoccupait d'utiliser la tuilerie de Saint-cyrien hors les murs, pour la fourniture des tuiles nécessaires aux ouvrages du pont. En juillet 1616, il réclamait à Marcel Le Roy, avec lequel il partageait la direction du chantier, de lui payer les avances qu'il avait faites « à fossier et caver la terre devers le cousté de St Ciprien » avec nombre d'ouvriers à l'aide de trois « esquirols » (139). Avec les associés, le 10 janvier 1617, il récupérait les engins et matériaux que Souffron utilisait pour les ouvrages du pont. Puis, le 27 mai, il se fit remplacer sur le chantier par Nicolas Caillon, et de retour à Paris, il offrit, le 30 novembre, de payer 700 livres pour régler les sommes dues par Montet (140).

Après que Montet eut cédé ce qui restait de sa part à Rémy Collin et Jacques Boulet en janvier 1618, Nicolas Dufresne, revenu à Toulouse, adressa réquisition le 10 février aux entrepreneurs qui étaient hostiles à son intégration dans le consortium (141). Deux jours après, François Boulet lui rappelait que Montet avait révoqué sa procuration, ce qui incita Dufresne à partir pour Avignon où il rencontra Montet le 2 mars 1618, devant M^e Rigaud, notaire. Le 1^{er} août suivant Gerbault et Boulet protestèrent auprès du Trésorier Jacques Puget qui avait ordonné des paiements en faveur de Dufresne. Enfin une vérification des ouvrages du pont fut faite le 4 août, sur ordre des Commissaires de l'œuvre, pour régler l'affaire. C'est alors que les entrepreneurs déclarèrent qu'il était « impossible que Dufresne puisse bien et duement conduire une telle œuvre pour n'être expert et entendu comme il est requis en l'art d'architecte et massonnerie, n'estant il que masson gippié » et qu'il y avait « danger qu'il ne la gaste » (142). Le litige fut réglé définitivement en faveur des entrepreneurs par des lettres patentes du roi, du 2 août 1618, « faisant inhibitions et défenses tant ausd Srs Commissaires de cognoistre à l'advenir lad instance, qu'aud Dufresne d'y fere aucunes poursuites » (143).

Après cette décision qui lui était défavorable, Nicolas Dufresne n'attendit pas la fin de l'année pour rentrer à Paris, où il reprit ses activités comme le montre un acte du 30 décembre 1618, par lequel un carrier promit de lui livrer 40 toises de moellons sur un de ses chantiers. Deux ans plus tard, le 12 juin 1620, il s'engageait à faire le « rehaussement d'une maison scise à Paris, au Marais du Temple, rue Bragelonne » (144).

L'année suivante, en compagnie de Jean Caillon, ils passèrent contrat le 26 avril 1621 avec le curé et les marguilliers de l'église Saint-Laurent de Paris pour l'achèvement de leur église et la construction de la façade occidentale, dont les travaux commencèrent deux mois après (145). Cependant Nicolas Dufresne ne s'attarda pas au-delà de cette même année sur le chantier de Saint-Laurent, où il laissa son associé poursuivre les travaux.

En effet, le 24 mars 1621 il avait obtenu de Rémy Collin et Jacques Boulet la rétrocession des deux tiers de la part de Montet qu'ils avaient acquis trois ans auparavant. De ce fait, Nicolas Dufresne, déjà détenteur de l'autre tiers, se trouvait en possession d'un cinquième du consortium, à l'égal des autres associés. Cela le décida de revenir à Toulouse comme entrepreneur en titre, aux côtés de Marcel Le Roy, dès avant 1622. À vrai dire, le moment était mal

136. A.D. Haute-Garonne, 3E.3049.

137. A.N., M. C. Étude X-36.

138. A.N., M. C. Étude X-29 bis.

139. A.D. Haute-Garonne, 3E.3048, f^o 299. Le terme d'*esquirol* (écureuil) désigne un engin mû par une roue (grue ou noria) : il est question ici de l'eau « qui a esté... sortie avec des sceauxx quy sont aux trois *esquirols* ».

140. A.N., M. C. Étude X-33.

141. A.D. Haute-Garonne, 3E.6515.

142. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050. Le terme de « gippié » (plâtrier) est péjoratif dans le propos des tailleurs de pierre. Cette vérification des travaux fut faite par Dominique Capmartin, Jean Grelle, Guillaume Marches et Georges Allège.

143. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050.

144. A.N., M. C. Étude X-36 et Étude LXX-84.

145. Louis BROCHARD, *Histoire de la paroisse et de l'église Saint-Laurent à Paris*, 1923, p. 147 sq. ; cf. *infra*.

choisi, car le conflit s'envenimait avec les Commissaires de l'œuvre à propos de la démolition de l'arche de Souffron. L'activité des deux entrepreneurs fut donc réduite à travailler à l'aménagement de la descente du pont du côté de Saint-cyrien, et l'entente ne régna pas toujours entre eux (146). Lorsque Marcel Le Roy eut regagné Paris, les membres du consortium requièrent le 13 novembre 1622 Nicolas Dufresne de quitter le chantier du pont, en raison de l'instance qu'ils avaient introduite devant le Conseil du roi (147). Deux quittances signées par lui à Toulouse les 18 février et 30 avril 1623 attestent qu'il attendit d'être payé pour le faire.

Rentré à Paris, Nicolas Dufresne participa le 30 septembre 1623 à un arbitrage concernant l'estimation du bois employé pour les cintres du pont. Puis, le 16 août 1624, il régla avec Jean Caillon les comptes des travaux effectués à l'église Saint-Laurent, qui avaient donné lieu à contestation entre eux. Lorsque fut annoncée la reprise imminente des travaux du pont de Toulouse, il donna le 19 mai 1625 procuration à ses associés pour se faire remplacer (148). Il devait convoler, en janvier 1626, avec Marie Devaux sa seconde épouse, et décidait bientôt d'abandonner le chantier toulousain. Le 29 juillet 1626, il céda sa part dans le consortium à Rémy Collin, pour la somme de 3000 livres, y compris le mobilier de sa chambre à Toulouse (149). La suite de la carrière de Nicolas Dufresne se déroulera désormais à Paris, où l'on peut relever quelques-uns de ses travaux en 1635, puis en 1637, date à laquelle il était qualifié « d'entrepreneur des bâtiments du duc d'Orléans ». Son nom, en qualité d'expert, est encore cité en 1643 (150).

La cinquième part du consortium, André Gerbault et ses remplaçants

André Gerbault

Le titulaire de la cinquième part du consortium, André Gerbault, « maître maçon et commis du voyer du roi au bailliage de Pontoise », était le beau-frère de l'architecte Jacques Le Mercier, dont il avait épousé la sœur Michèle. Son agrégation au consortium, conclue dès le 16 mars 1615 par acte sous seing privé, fut ratifiée par acte notarié le 11 avril 1616 (151).

À cette dernière date, il était question de commencer le chantier, et la plupart des associés, faute d'y aller eux-mêmes désignèrent leurs remplaçants. C'est pourquoi André Gerbault chargea le 22 avril 1616 Marcel Le Roy et Nicolas Dufresne, prêts à partir à Toulouse, d'y rencontrer Pierre Levesville, dans le but de l'associer pour moitié à sa part de l'ouvrage (152). Mais Levesville déclina cette proposition. André Gerbault dut donc se résigner à rejoindre Toulouse, où il demeura longuement. Sa présence sur le chantier du pont neuf est attestée depuis le 27 juin jusqu'au mois de décembre 1617. D'autres documents le citent encore du 9 janvier au 2 décembre 1618. Ainsi durant ces deux années, il participa à la construction des quatre premières arches du pont. Le 1^{er} décembre 1618, avant son départ, il donna une procuration temporaire à Louis Serpe pour le remplacer sur le chantier (153).

De retour à Pontoise, André Gerbault reprit ses activités dès 1619, aux côtés de son beau-père Nicolas Le Mercier qui avait entrepris de construire la chapelle octogonale de l'église de Marines, dans le Vexin, et qui devait aussi exécuter divers travaux au château du même lieu, pour le chancelier Nicolas Brûlart de Sillery (154).

Mais deux ans plus tard, atteint d'une grave maladie, André Gerbault était dans l'incapacité de conduire des chantiers. Un arrêt du Conseil du roi 15 janvier 1622 nous apprend qu'à cette date il était représenté par les maçons

146. Le 3 mars 1622, Dufresne demandait aux Commissaires de faire procéder à la vérification de la deuxième pile de la descente vers le faubourg Saint-cyrien. Le 2 avril suivant, il requérait Marcel Le Roy de lui déclarer s'il entendait l'empêcher de continuer les travaux qu'il avait entrepris à cette pile, et lui reprochait d'avoir acheté du marbre « pour ses affaires particulières » et d'y faire travailler « aux despens de la compagnie » (A.D. Haute-Garonne, 3E.2460).

147. A.N., M. C. Étude X-48, 13 novembre 1622.

148. A.N., M. C. Étude X-56 et B.N.F. ms nouv. acq. fr. 12097. Nicolas Dufresne épousa successivement Claire Petit, puis Marie Devaux (inhumée le 15 novembre 1631) et enfin Marie Pelletier.

149. A.N., M. C. Étude X-59.

150. A.N., M. C. Étude CV-39 (pour 1636 et 1637) et Z II, 256 et 257 (estimation de travaux faits par lui, 1635 et 1638).

151. A.N., M. C. Étude X, 29 bis.

152. A.N., M. C. Étude X-29 bis et Étude CXXII-1586. Réquisition du 8 août 1616 le priant « de satisfaire aux charges portées aud bail et mesme de fournir son cinquième de la somme de cinquante mille livres qu'ilz sont sujets d'avancer ».

153. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050. Gerbault est encore cité dans une quittance collective du 29 janvier 1619, mais après cette date il ne figure plus dans les comptes du chantier toulousain.

154. E. J. CIPRUT, « Deux œuvres de l'architecte Nicolas Le Mercier », dans *B.S.H.A.F.*, 1954, p. 149, auxquelles on ajoutera le bâtiment des pères de l'Oratoire à Marines, sur les plans de l'architecte Clément II Métezeau (CIPRUT, *ibid.*, p. 143).

Achille Letellier et Claude Mazière son curateur, au sujet des travaux concernant « le grand chemin de Ponthoise à Gisors et autres lieux » adjugés en 1611 et depuis en grande partie exécutés, dont ils demandaient le paiement (155). Quelques années après, requis de se rendre à Toulouse, André Gerbault fit répondre le 16 août 1627 qu'il était « à présent en la ville de sa naissance quy est Pontoize, proche dud Paris, dettenu depuis sept ans ou environ d'une grande maladie dont il tient le licit » (156). Au moment de la reprise des travaux du pont neuf en juin 1625, c'est son gendre Jean Caillon qui le remplaça définitivement.

Louis Serpe

Même si sa première procuration ne fut que temporaire, Louis Serpe travailla longtemps au chantier du pont. Cité comme maître maçon de Paris (1605), il y demeurait rue Saint-Denis (1610) puis rue Gréneta (1624) avec son épouse Marguerite Vizet (157).

Le 1^{er} décembre 1618 à Toulouse, André Gerbaud constituait son procureur spécial et général Louys Serpe, « à présent appareilleur à l'œuvre dudit pont... pour... durant une année, fere et négocier les affaires dudit pont, prendre et recevoir argent, payer les ouvriers... achapter les matériaux, paier iceulx, fere quittance et contrats sur ce requis... et fere de mesme que ledit constituant feroit... le tout soubz les gaiges de cinquante livres tz par moys ». Mais une fois encore, cette procuration donna lieu à des incidents avec les associés, qui reprochèrent à Louis Serpe de s'occuper davantage de sa nouvelle mission que de son travail d'appareilleur, lui rappelant le 20 juillet 1619 qu'il « ne pouvoit ny debvoit se mesler ny entremettre en autres affaires que desd appareils auquel il seroit par exprès obligé d'y vaquer journellement » (158).



FIG. 16. PARIS. ÉGLISE SAINT-LAURENT. L'ancienne façade du XVII^e siècle. (Gravure, B.N.F., Estampes, Ha. 7 c. fol).

Par la suite, la reconduction de la procuration de Louis Serpe permit de donner le temps à Jean Caillon de se libérer de ses chantiers parisiens pour venir remplacer son beau-père à Toulouse.

Jean Caillon (...-vers 1653)

Proche parent de Nicolas, cité plus haut, Jean Caillon, maître maçon et tailleur de pierre de Paris, appartenait à une vieille famille du métier, établie sur la paroisse Saint-Eustache, au XVI^e siècle. Il avait épousé Michèle, la fille d'André Gerbault, maître maçon de Pontoise. De cette union seront issus au moins six enfants : Michèle (1618), Marin (1620), Nicolas (1622), François (1623), un autre François (1625), nés à Paris (159) et enfin Rose.

La carrière de Jean Caillon peut être divisée en deux parties : la première à Paris, la seconde, après 1625, à Toulouse et à Auch.

Sur les débuts de sa carrière parisienne, on est assez mal renseigné. On sait seulement qu'il s'associa, comme on l'a vu, avec Nicolas Dufresne pour entreprendre le 26 avril 1621 le « parachèvement » de l'église Saint-Laurent à Paris, ce qui impliquait de continuer le double bas-côté nord de la nef, jusqu'à la façade occidentale qu'il fallait construire avec son portail. La première pierre de la nouvelle façade fut posée par Charlotte Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, le 20 juin 1621 (160). Le 18 décembre, Jean Caillon reconnaissait avoir touché diverses sommes pour ces travaux,

155. A.N., E.70.a.

156. A.D. Haute-Garonne, 3E.284. Réponse de Jean Caillon, son gendre, à une réquisition faite par Pierre Souffron.

157. B.N.F., ms. nouv. acq. fr. 12186.

158. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050 (1618) f^o 477, et 3E.3051 (1619) f^o 244.

159. B.N.F., ms. nouv. acq. fr. 12061.

160. L. BROCHARD, *op. cit.*, p. 147 sq. L. HAUTECŒUR, *op. cit.*, 1966, p. 451.



FIG. 17. PARIS. ÉGLISE SAINT-LAURENT.
L'ancienne façade en cours de démolition (vers 1862).

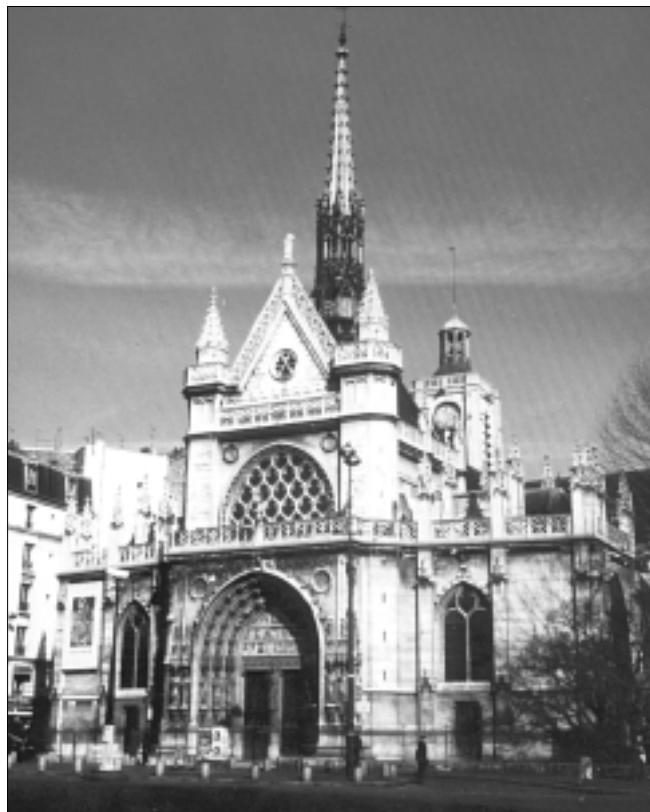


FIG. 18. PARIS. ÉGLISE SAINT-LAURENT. État actuel.

en son nom et celui de son associé absent. Une délibération des marguilliers du 31 juillet 1622 nous apprend que les travaux n'étaient pas terminés, ce que confirme une quittance du 11 septembre suivant, par laquelle il déclarait avoir reçu la somme de 1 678 livres « sur l'ouvrage fait et celui à faire » (161). Ces travaux furent en 1623 la cause d'un procès entre les deux associés, car, lorsqu'il fut de retour à Paris, Nicolas Dufresne accepta le 16 août 1624 la main levée de la saisie des biens de Jean Caillon qu'il avait obtenue. D'ailleurs, il restait encore beaucoup à accomplir pour le « parachèvement » de l'église voulu trois ans plus tôt par les marguilliers de Saint-Laurent, puisque la nef et le transept ne furent voûtés que de 1656 à 1659 (162). De la façade à laquelle ont travaillé Caillon et Dufresne, il reste seulement des gravures (fig. 16) et une vieille photographie prise lors de sa démolition (fig. 17). Elle fut remplacée par la façade néogothique que l'architecte Constant Dufeux construisit pour mettre l'église à l'alignement du nouveau boulevard de Strasbourg (1852-1865) (fig. 18).

Si une quittance du 28 juin 1622 atteste que Jean Caillon se trouvait alors à Toulouse pour percevoir la somme de 20 000 livres dues aux entrepreneurs, il était de nouveau à Paris le 11 février 1623 pour examiner avec un groupe d'experts la continuation des travaux de l'église Saint-Eustache (163) et il s'engageait le 1^{er} mai de la même année à construire une maison rue de l'hôpital Saint Gervais (164).

C'est donc seulement à partir de juin 1625 que commence la présence permanente de Jean Caillon sur le chantier du pont neuf, où il dirigera avec ses associés, au cours des années suivantes, la construction des trois dernières arches. On sait qu'il se chargea aussi le 17 mars 1626 avec Martin Boulet de l'installation du batardeau et la restauration de la cinquième pile, à laquelle furent associés d'ailleurs les autres entrepreneurs du consortium. Il avait, contrairement aux autres entrepreneurs, choisi de s'installer avec sa femme et ses enfants à Toulouse. C'est là que naquit sa dernière fille, Rose, qui fut baptisée le 5 novembre 1628, à l'église Notre-Dame de la Daurade (165).

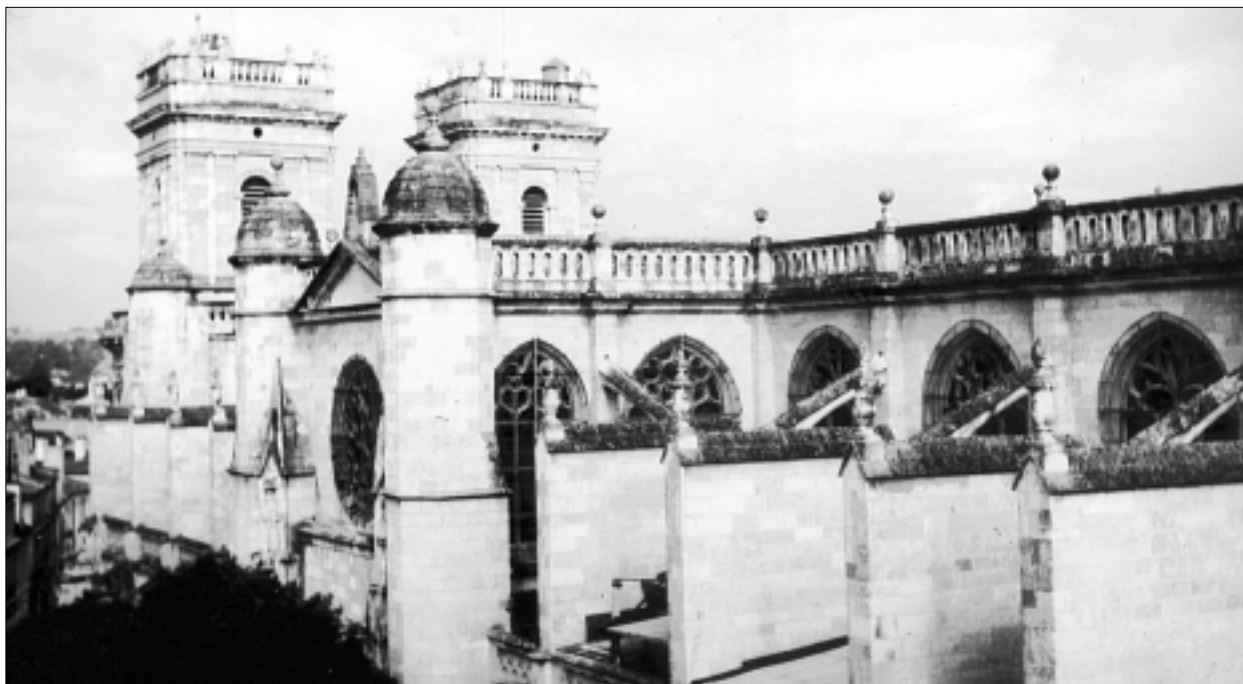


FIG. 19. AUCH. CATHÉDRALE SAINTE-MARIE. Parties hautes.

161. A.N., M. C. Étude X-47.

162. M. DUMOLIN, *op. cit.*, p. 79 sq. ; P. LÉON, *La vie des Monuments français*, 1951, p. 322.

163. A. BOINET, *Les églises parisiennes*, 1958, I. p. 463. Les autres experts étaient Jacques Le Mercier, Pierre Le Muet, François Boulet, Balthazard Monnard, François Gallopin, et Christophe Gamard.

164. A.N., M. C. Étude X-56. Contrat pour la maison de Nicolas Barton, maître tapissier, 1^{er} mai 1623.

165. A.M. Toulouse, GG.94, Daurade, baptêmes. Le parrain était Guillaume Le Roy.

Après avoir construit les dernières arches du pont de Toulouse, Jean Caillon réussit à obtenir en 1629 une importante commande en Gascogne. On a vu comment en 1617 Pierre Levesville avait été chargé d'achever le chœur de la cathédrale d'Auch. Quand cet ouvrage fut terminé, il restait encore, une dizaine d'années plus tard, à voûter le transept et la nef. En l'absence de Pierre Levesville, qui avait quitté Toulouse pour Montpellier, Jean Caillon s'engagea par contrat du 16 juin 1629 à construire les parties hautes du transept et de la nef de la cathédrale d'Auch (fig. 19) et à les voûter, en prenant scrupuleusement pour modèle l'ouvrage de son prédécesseur (166) (fig. 19 et 20).

Pour diriger ce nouveau chantier qui s'annonçait de longue durée, Jean Caillon décida de fixer sa résidence à Auch, mais il ne perdait pas de vue l'achèvement du pont de Toulouse. Car en 1632, l'équipe dirigeante du consortium n'était plus celle de l'adjudication. Si Marcel Le Roy était encore représenté à Toulouse par son fils Guillaume, certains associés s'étaient retirés comme Montet ou Dufresne. D'autres avaient disparu, éliminés par la maladie comme André Gerbault ou par la mort comme les Boulet, père et fils, ainsi que Rémy Collin récemment; les uns et les autres laissaient des ayants-droits sur leurs parts dans l'entreprise. Fort heureusement l'essentiel de l'ouvrage était alors accompli et ne nécessitait plus la présence personnelle de tous les entrepreneurs pour le terminer. C'est pourquoi les membres du consortium et les ayants-droits convinrent le 11 novembre 1632, moyennant la somme de 14000 livres, de confier les derniers travaux à Jean Caillon qui, implanté déjà dans la région, était le mieux placé pour les terminer (167).

L'activité de Jean Caillon se partagera désormais entre Toulouse et Auch (168) où il déploiera une grande activité, dont ses associés lui feront le reproche, l'accusant de négliger les affaires du pont (169).

Cependant, il allait contribuer à l'achèvement de l'arc de triomphe, en donnant les plans que les Commissaires de l'œuvre lui avaient demandés, en janvier 1634, pour modifier le couronnement des deux pavillons, en les coiffant d'un toit couvert d'ardoises (170) (fig. 21). Mais retenu à Auch, il confia à son neveu Jean Rousseau l'exécution de ces travaux, ainsi que ceux qui restaient à terminer au pont lui-même.

C'est encore à son neveu que Jean Caillon fit appel en 1636 pour entreprendre les travaux complémentaires dont les Commissaires lancèrent l'adjudication, qu'il obtint avec Raymond Estienne, maître maçon de Toulouse. Ces travaux, dont les contrats furent passés les 6 et 8 août, concernaient l'assemblage des eaux destinées aux fontaines de la ville et la construction d'un quai de brique à Saint-cyrien, pour la protection du faubourg contre les inondations (171). Le 5 septembre suivant, Jean Caillon et Raymond Estienne s'associèrent avec leurs cautions, Pierre Monge, Pierre Vidal, Claude Pacot, François Fénéié, Gaillard Blanc et Jean Rousseau, « savoir chacun d'eulx



FIG. 20. AUCH. CATHÉDRALE SAINTE-MARIE. Vue intérieure de la nef.

166. CANETO, *Monographie de Sainte-Marie d'Auch*, 1850, qui a publié le contrat passé avec Caillon, p. 279 sq.

167. DOUAI, *L'art à Toulouse*, 1904, p. 178.

168. A.D. Gers, BB.6. Il sera consul à Auch en 1632 et 1637.

169. A.D. Haute-Garonne, 3E.1658, f° 85. Le 2 mars 1633, on lui rappelle que dès « qu'il eust fait marché... de fere partie des œuvres qui restent à faire aud pont, il s'en alla à Aux en Gascoigne où il a quantité d'œuvres à faire et ouvriers ».

170. Pour les détails sur l'achèvement des pavillons, cf. *M.S.A.M.F.*, t. LXI, 2001, art. cit., p. 144.

171. A.M. Toulouse, DD.197. Délibérations de la Commission de l'œuvre (1632-1659), f° 122 à 127.

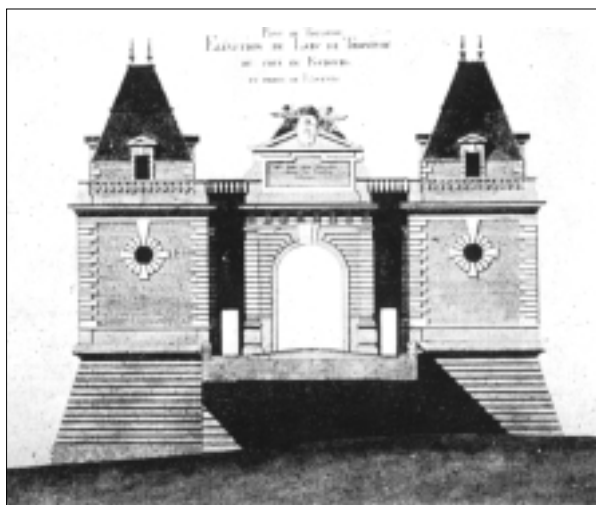


FIG. 21. TOULOUSE. L'ARC DE TRIOMPHE DU PONT NEUF ET SES PAVILLONS. (Dessin au lavis, XVIII^e siècle). Musée Paul Dupuy, Toulouse.



FIG. 22. AUCH. ANCIENNE ÉGLISE DES CARMÉLITES (aujourd'hui Bibliothèque municipale). Extérieur. État actuel.

pour un huitiesme... au bail et adjudication... tant pour raison du quay qui se doit fere du costé de St Cyprien, depuis la partie jà commencée contigüe au pavillon jusques à la petite tour de la porte de Muret, que pour raison de l'assemblage des eaux... et ce soubz les mesmes charges, clauses et conditions » (172).

Tandis que son neveu était occupé à diriger les travaux de Toulouse, Jean Caillon poursuivait activement à Auch les travaux de la cathédrale. Le 9 août 1640, il s'engageait à réparer les arcs-boutants du chevet construits jadis par Levesville ainsi que la couverture du déambulatoire, et le 15 février 1641 il recevait commande de « trente trois grillats de fer » pour protéger les vitraux des chapelles de la nef, sur le modèle des « grilles qui sont aux chapelles du pourtour du chœur ». Enfin, en juin 1641, on désignait les experts pour la vérification des ouvrages qu'il avait faits à la cathédrale, mais ce ne fut que le 3 juillet 1645 qu'eut lieu le règlement définitif des travaux (173).

Un autre chantier s'était ouvert pour lui à proximité. En mars 1630, le président Le Mazuyer avait obtenu l'établissement des Religieuses Carmélites à Auch, où elles s'installèrent provisoirement rue de la Treille. En 1635, elles purent acquérir le fonds où elles voulaient fixer leur communauté, non loin du collège des Pères Jésuites, mais ceux-ci leur intentèrent un procès qui ne fut définitivement réglé qu'en 1638. Les Religieuses purent alors entreprendre la construction de leur couvent. Par contrat du 6 janvier 1640, elles chargèrent Jean Caillon « de bastir dans le temps et terme de deux années le monastère... selon (le) dessain » dont il était sans doute l'auteur (174). On sait de source sûre que les bâtiments conventuels étaient construits en 1643 et que l'église, commencée par Caillon (175), fut achevée bien des années plus tard par Barthélémy Duran (176). De ce premier Carmel d'Auch, il ne subsiste que l'église (fig. 22) qui fut occupée, après la Révolution, par le Bureau de Bienfaisance, puis par la Bibliothèque municipale en 1846. Les aménagements réalisés alors pour adapter l'édifice à sa nouvelle affectation, respectèrent l'essentiel du gros œuvre. Aujourd'hui encore, malgré le plancher qui la partage, on a une bonne vue de l'église, dont les murs du chevet plat, épaissis obliquement, forment à l'intérieur, un chœur à cinq pans,

172. A.D. Haute-Garonne, 3E.991, f° 225.

173. A.D. Gers, 3E.4120. Le 23 avril 1641 les experts désignés par les parties furent Bernard Lachaux et Claude Pacot, Mres architectes d'Astaffort et de Toulouse, mais le 11 juin 1641 il fut décidé de leur adjoindre « Pierre Lagarde, Pierre Battu et Anthoine Chenard Mres architectes de la ville de Bourdeaux » (ibid f° 121) cf. F. Bagnéris, *op. cit.*, p. 54-59.

174. E. DELLAS, « Le Carmel d'Auch », dans *Soirées archéologiques*, Auch, 1894, p. 45-54; A.D. Gers, 3E.4121, f° 27 v°.

175. D'après la Mère fondatrice, « les dots que portèrent les demoiselles Le Mazuyer permirent de construire le monastère et de commencer l'église » (H. MARQUET, « La Sainte Mère » dans *Revue de Gascogne*, 1873, p. 157).

176. A.D. Gers, 3E.2417, f° 58. En 1688, l'architecte gascon B. Duran céda une part de la créance qu'il avait sur les Carmélites depuis 1683 « icelle provenant de la bâtisse de l'église », ce qui fixe l'époque des derniers travaux (H. POLGE, *Actes notables du minuter des A.D. du Gers*, 1977; G. COUTÈS, *Le Gers, dictionnaire biographique*, 1999, p. 141).



FIG. 23. AUCH. ANCIENNE ÉGLISE DES CARMÉLITES, vue intérieure, état actuel.

couverts comme la nef, d'une voûte sur croisées d'ogives, reposant sur des culs de lampe d'un bel effet décoratif (fig. 23).

Tandis que Jean Caillon travaillait pour les Carmélites à Auch, les travaux du quai Saint-cyrien à Toulouse avaient pris du retard. Les 27 avril et 21 mai 1643, puis de nouveau le 8 septembre 1645, Jean Caillon et ses associés reçurent réquisition d'achever les travaux. Mais il fallut attendre le milieu du siècle pour qu'ils soient terminés, puisque le 24 février 1650, à Toulouse, Jean Caillon retirait le texte de la délibération des Commissaires portant qu'on procéderait à la vérification des ouvrages du quai et à la passation de nouveaux articles pour le hausser (177).

C'est pour continuer l'exhaussement du quai de Saint-cyrien que Jean Caillon revint à Toulouse, où on le trouve en février et juin 1651 passant des contrats avec des tailleurs de pierre et des fournisseurs du Port-Garaud (178). L'année suivante, il achetait une maison rue de la Fonderie (179) pour y résider lors de ses séjours à Toulouse. C'est là qu'il mourut avant la fin de l'année 1653 et il fut inhumé selon son souhait, non loin du pont neuf, en l'église Notre-Dame de la Daurade, où il avait fait préparer sa sépulture (180).

177. A.M. Toulouse, DD.197, f° 29.

178. A.D. Haute-Garonne, 3E.7225. Le 18 février 1651, Pierre Barbini et Antoine Lacoste, tailleurs de pierre de Toulouse, s'engagent envers Jean Caillon et son associé Pierre Vidal « de talher et pozer toute la pierre qui reste à faire aud quay jusques à la tour de la porte de Muret ». Le 14 juin suivant, dans la maison à Toulouse de « Sr Jean du Calhon, Mre architecte », Jean Sarradet, marchand du Port Garaud, s'engage à fournir aux entrepreneurs du quai « la quantité de Six cens brasses de pierre de taille » dans le délai de deux ans.

179. J. CHALANDE, *op. cit.*, I, p. 48, au n° 21 rue de la Fonderie.

180. A.D. Haute-Garonne, 3E.4794, f° 87 v°.

Jean Rousseau

Appelé par son oncle Jean Caillon pour venir le suppléer sur le chantier du pont, Jean Rousseau était déjà à Toulouse en février et encore en avril 1632, il réglait alors les comptes des entrepreneurs avec un batelier, Jean Sicard, pour la fourniture de « tout le caillou et sable nécessaires au pavement » des trottoirs » autrement appelés « la levée des gens de pied » (181). Il était déjà qualifié de « procureur du sieur Jean Caillon, son oncle » et le 11 novembre 1632, il assistait comme témoin au contrat passé par les autres entrepreneurs parisiens avec Jean Caillon pour l'achèvement des travaux du pont. Le 2 octobre 1633, il chargeait Antoine Bon « Me charpentier de Tolose » de « desmolir les cintres qui sont présentement dressez soubz la voulte d'une des arcades du pont neuf de Tolose » et le 4 décembre suivant il lui commandait de récupérer « 27 pièces de chêne qui sont dans la Garonne provenant du cintre de la grande arcade, et de les ramener à terre du côté de la ville » (182). En 1634 et 1635, suivant les plans dressés par son oncle, occupé alors à ses chantiers à Auch, Jean Rousseau conduisit les travaux destinés à modifier la couverture des pavillons du pont, en recourant aux services d'un sous-traitant local, le charpentier Gilbert Lalère, qui lui fournit un modèle de charpente (183).

C'est en qualité d'associé que « Jean Rousseau, architecte de la présent ville » figure dans le contrat du 5 septembre 1636, par lequel son oncle s'engagea, comme on l'a vu, avec Raymond Estienne et d'autres Toulousains, à entreprendre des travaux complémentaires faisant suite à ceux du pont neuf, concernant la construction du quai de Saint-cyrien et l'assemblage des eaux pour alimenter les fontaines de la ville, tâche pour laquelle les Commissaires firent appel à des spécialistes comme le fontainier Horatio Ferray, puis « Jean Lemaire, ingénieur fontanier ». On peut en suivre les étapes. Ainsi, le 29 avril 1639, les entrepreneurs demandaient « la vérification du travail qu'ils ont fait, tant audit quay que fontaines » rappelant « que les ouvrages desjà faicts montent à la somme de 64 000 livres et plus, et néantmoins il n'ont reçu que la somme de 42 500 livres » (184). Le 21 septembre 1642, les Commissaires décidaient que les entrepreneurs feraient « les fondations et bastiment » du quai « durant 30 cannes à commencer auprès de la tour au coing des murailles de la ville, près la porte de Muret », alors que « du côté du pont », le quai avait « la longueur de 153 cannes 5 pans », mesurée le 2 juillet 1643 (185). Le 8 novembre 1643, on ordonnait aux entrepreneurs de continuer le quai de 30 cannes « joignant les 50 cannes » déjà faites, et en septembre 1645, le Trésorier sommait encore les associés de poursuivre leurs travaux (186). Trois ans plus tard, en mai 1648, les Commissaires firent venir de Lyon Michel et Charles Le Roy, père et fils, « maîtres ingénieurs des eslévations des eaux », pour leur confier la conduite des eaux des « sources d'Espie et de Clause » (187).

On a vu qu'en février 1650, les ouvrages prévus dans le contrat de 1636 étaient achevés, mais on ne sait si Jean Rousseau demeura à Toulouse après l'exécution des travaux (188).

*Les collaborateurs parisiens des entrepreneurs**Les charpentiers parisiens Alexandre Bréget et Nicolas Le Peuple*

Les charpentiers ont joué un rôle essentiel dans la construction des ponts, non seulement pour les ponts de bois dont ils étaient exclusivement les maîtres d'œuvres, mais aussi dans les ouvrages concernant les ponts de maçonnerie, soit pour la confection des batardeaux et pour la fondation des piles, soit pour l'établissement des cintres nécessaires à la construction des arches. C'est pourquoi il n'était pas rare de trouver les charpentiers associés aux maçons pour l'entreprise de tels ouvrages. Pour le pont de Toulouse, et pour ne rien laisser au hasard, les entrepreneurs firent appel, en qualité de sous-traitants, à des charpentiers parisiens qu'ils connaissaient.

181. A.D. Haute-Garonne, 3E.1655.

182. A.D. Haute-Garonne, 3E.1658, f° 420.

183. Cf. art. cit. dans *M.S.A.M.F.*, t. LXI, 2001, p. 146.

184. A.M. Toulouse, DD.197. Délibération du 29 avril 1639, f° 159.

185. A.M. Toulouse, DD.197, f° 180 et f° 201.

186. A.M. Toulouse, DD.156.

187. A.M. Toulouse, DD.197. Délibérations 14 mai 1648, f° 271 et 22 juillet 1648 : les sieurs Michel et Charles Le Roy, entrepreneurs de la conduite des sources souhaitent loger dans la maison de M. de Papus, au faubourg Saint Cyprien, libre depuis le départ des entrepreneurs. Les Commissaires décident qu'on la leur louera (f° 279).

188. Jean Rousseau était encore à Toulouse en septembre 1646, car il avait avancé alors 280 livres à l'orfèvre chargé de faire « une image d'argent de la Sainte Vierge » destinée aux Consuls de Limoux (cf. Jean THUILLE, *L'orfèvrerie en Languedoc. Répertoire des orfèvres*, t. III, 1969, p. 186).

C'est ainsi que Rémy Collin et Jacques Boulet, au nom du consortium, passèrent contrat à Paris le 22 décembre 1616 avec Alexandre Bréget (189) pour faire les cintres du pont. Cinq jours plus tard, pour les entreprendre, il s'associait avec son confrère Nicolas Le Peuple, appartenant à une ancienne lignée de charpentiers parisiens (190).

Ils arrivèrent tous les deux à Toulouse dans les premiers mois de 1617, et l'avancement de leur travail nous est connu pour les quatre premières arches, dont la première à partir de la rive gauche fut achevée le 29 juin 1617, la seconde le 20 octobre 1617, et la troisième le 15 mars 1618 (191). Cependant, dès le 22 février 1618, les entrepreneurs reprochaient à Bréget et Le Peuple de n'avoir fait diligence pour l'assemblage des cintres. Deux mois plus tard, le 6 avril 1618, les charpentiers requièrent les entrepreneurs de leur livrer le bois « pour lever et dresser le cintre de la quatrième arcade du pont qui est tout coupé prest à poser et dresser puy cinq semaines ou environ », ils s'attirèrent pour réponse qu'ils avaient déjà plus de bois qu'ils n'en avaient besoin. Le 29 mai 1618, les entrepreneurs réclamaient aux charpentiers de mettre des hommes pour travailler aux cintres, si bien qu'à la suite de toutes ces réquisitions la quatrième arche fut achevée le 20 octobre 1618 (192).

Entre temps, Nicolas Le Peuple avait disparu du chantier. Après avoir réglé un litige avec son associé le 15 septembre, il était décédé avant le 9 octobre 1618, sans doute à Toulouse (193).

Après le décès de son associé et la découverte de la fente de la 5^e pile, Alexandre Bréget qui s'était engagé en 1621 à construire le batardeau de cette pile, se retira au profit de Raymond Estienne en août 1622. Sa fille, qui l'avait suivi, se maria à Toulouse le 10 janvier 1623. L'interruption de la construction des arches engagea Alexandre Bréget à revenir à Paris où le 19 septembre 1623, il s'accordait avec les entrepreneurs pour l'estimation « des augmentations des bois employés à la confection des cintres du pont (194).

Bien que les entrepreneurs aient repris les travaux en juin 1625, ce n'est que l'année suivante qu'Alexandre Bréget, encore à Paris, leur demanda de lui avancer les frais de son voyage à Toulouse afin de mettre en place les cintres des trois dernières arches du pont, dont on sait que la dernière fut construite en 1628 (195).

Les compagnons parisiens des métiers du bâtiment

Il n'est pas possible d'établir la liste des compagnons et des manœuvres appointés par les entrepreneurs, car il ne reste aucune trace de la tenue de leurs comptes. C'est donc au hasard d'une mention dans un acte notarié, ou dans un registre paroissial qu'ils sont cités. Il a paru cependant utile de relever leurs noms et les dates auxquelles ils furent mentionnés.

Parmi les tailleurs de pierre qui sont expressément désignés comme parisiens, on relève les noms de Jacques Boudin (1632) (196), Jean Deschamps (1637) (197), Noël Grandjean (1619), Pierre et Robert Guyot (1620) (198), Claude Jacquet (1619) (199), Jean Jacquet (1618-1619) (200), Claude Langlois (1618), André Pinardeau (1618-1622), auxquels on peut ajouter Thomas Chardon, tailleur de pierre de Pontoise (1619). Parmi les compagnons charpentiers parisiens, figurent Claude Fouquet (1619), Georges Piat (1618) et Nicolas Pierre. Enfin, il faut citer Marc Antoine Cailhet, natif de Villepreux, commis des entrepreneurs, qui l'employèrent aux tâches les plus diverses.

Mais il est d'autres Parisiens dont on ne sait s'ils étaient à Toulouse pour travailler au pont ou simplement de passage, comme le serrurier David Guéart, dont on apprend qu'il était le cousin de François Mansart, et qu'il avait séjourné durant quatre mois à Rabastens en Albigeois (201).

189. A.N., M. C. Étude X-31.

190. A.N., M. C. Étude X-31.

191. B.N.F., ms nouv. acq. fr. 472, Journal d'Élie Esquirol. Il faut signaler qu'Alexandre Bréget, et Jean Fabry, charpentier toulousain, avaient passé contrat, en août 1617, pour les travaux de charpenterie à faire à l'église des religieuses Sainte Claire, de Saint-cyrien, suivant les plans de François Boulet. Ils étaient achevés avant août 1618.

192. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050, aux dates citées.

193. A.D. Haute-Garonne, 3E.3050. Un acte du 9 octobre 1618 cite « feu Nicolas Le Peuple ».

194. A.N., M. C. Étude X-51.

195. Cf. *M.S.A.M.F.*, t. LXI, 2001, p. 143.

196. Apparenté sans doute à la famille bien connue des sculpteurs du même nom.

197. Jean Deschamps, tailleur de pierre, était le fils de Christophe Deschamps, M^e maçon de Paris, et d'Anne Salmon. Il avait épousé Marie Caillon, fille de Nicolas Caillon, qui travailla aussi au pont de Toulouse, cf. *supra*.

198. Fils d'Isidore Guyot, Me maçon de Paris.

199. Fils de Guillaume Jacquet, « quand vivoit Mre maçon de Paris », qui travailla à la grande galerie du Louvre.

200. Fils de Marcel Jacquet et de Geneviève Fralhon.

201. Cf. François Mansart à Toulouse, *art. cit.*, p. 463.

*
* *

Au terme de cette enquête, on peut se demander quel fut le bilan du grand chantier pour ceux qui l'entreprirent, ou du moins pour les principaux d'entre eux.

Au Pont Neuf de Toulouse, le jeune François Mansart trouva l'occasion de parfaire sa formation et d'assumer des responsabilités à l'aube de sa carrière, avant de se révéler le grand architecte que l'on sait. Pour André Gerbault, au contraire, sa participation à la construction des premières arches, interrompue bientôt en raison d'une longue maladie, annonçait le terme de son activité professionnelle.

Pour Rémy Collin, fort occupé par sa charge de « Maître général des œuvres de maçonnerie des Bâtiments du roi », le Pont Neuf de Toulouse a compté parmi les très nombreux ouvrages dont il assura la réalisation. Bien organisé, ses deux séjours à Toulouse attestent qu'il fût présent sur le chantier lors des choix décisifs. Il se montra un associé efficace et un homme d'affaires avisé, puisqu'à la fin, il était devenu le principal actionnaire du consortium.

Pour Martin Boulet et ses fils, l'entreprise du pont fut la démonstration parfaite de la solidarité professionnelle de la famille, puisque chacun de ses membres contribua tour à tour à la conduite de l'ouvrage, de père en fils, puis en petit-fils. Parmi eux, François Boulet mérite une mention particulière, car il travailla non seulement comme entrepreneur au pont neuf, mais aussi comme architecte à l'église des Clarisses du faubourg Saint-cyrien.

Cependant les Parisiens qui exercèrent les activités les plus marquantes dans la région toulousaine furent Marcel Le Roy, et plus encore son fils Guillaume, et Jean Caillon, qui décidèrent d'y demeurer.

Marcel Le Roy trouva dans le chantier du pont neuf toulousain une tâche à sa mesure. En 1633, il se qualifiait encore de « Mre architecte et principal entrepreneur du pont de pierre et brique qui se bastit en Tholose » (202). Ce titre était justifié par ses nombreuses participations aux travaux, qui l'entraînèrent à de multiples voyages entre Paris et Toulouse, car il s'efforça de maintenir ses activités entre les deux villes, choix qui ne semble pas avoir rapporté les bénéfices financiers qu'il en attendait. On l'a vu toujours prêt à fournir des projets pour de nouveaux chantiers. Les dessins qui en restent le montrent partagé entre son attachement aux formules du passé et son souci d'imiter les modèles de son temps, non sans y ajouter quelque fantaisie. Ils témoignent en tout cas de sa volonté constante de créer et d'entreprendre.

On ne saurait dissocier Guillaume Le Roy de l'activité de son père, car ils ont tous deux travaillé à Toulouse et en Gascogne. Au près de lui, il eut, comme François Mansart, l'occasion de montrer ses capacités sur le chantier du pont. Mais à l'inverse de son brillant cousin dont les travaux assurèrent vite la notoriété, Guillaume Le Roy, fixé par son mariage en Languedoc, demeura un « maître maçon et architecte de Tholose » qui serait resté totalement oublié, si quelques documents n'avaient permis d'esquisser sa modeste carrière provinciale.

Jean Caillon enfin, fut l'exemple d'une parfaite réussite professionnelle et sociale. En ayant fait le choix de s'établir à Toulouse, il eut l'opportunité d'achever le pont neuf; puis, en s'installant à Auch, il eut la chance d'y construire une bonne partie de la cathédrale et le couvent des Carmélites. Qualifié d'« architecte du roi », désigné deux fois comme consul de la ville d'Auch, il y vécut comme un notable. L'acquisition de la terre de Saint-Arailles permit aux membres de sa famille d'en porter désormais le nom. L'aisance financière donna à ses fils les moyens de préférer à la vie rude des chantiers la possession avantageuse d'offices de judicature ou de finance. L'un, Marin de Caillon, « Sieur de Sentaraille, » fut lieutenant particulier en la Sénéchaussée d'Auch, l'autre, François de Caillon, devint Trésorier général de France à Toulouse (203).

Telle apparaît maintenant, avec le recul du temps, la place qu'a tenue, dans la vie des entrepreneurs parisiens, le chantier du Pont Neuf de Toulouse.

202. A.D. Haute-Garonne, 3E.1658, f° 85. Réponse Le Roy à Caillon du 2 mars 1633.

203. Sur Caillon, A.M. Auch, BB.6. Délibérations consulaires (Consul en 1632 et 1637); B.M. Auch, ms n° 21, f° 276-278; Prosper LAFFORGUE, *Histoire de la ville d'Auch*, 1851, II, p. 115, 278, 340, 341; C. LA PLAGNE-BARIS, « Saint-Arailles d'Angle », dans *Revue de Gascogne*, 1902 p. 285. Dans son testament du 17 mars 1659, Marin de Caillon déclare qu'il veut être enseveli « dans l'esglise Nre Dame de la Daurade de Tholose et tombeau où Monsieur de Cailhon son père a esté ensevelly » (A.D. Haute-Garonne, 3E.4794, f° 87).

